

collection Repères

Apprendre à porter secours

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Direction générale de l'Enseignement scolaire
Ministère de la Santé et des Solidarités
Direction générale de la Santé

Centre national de documentation pédagogique

Remerciements

Aux personnes dont les noms suivent qui ont conçu les actions de formation, participé activement aux stages, élaboré une première version, actualisé et adapté les versions suivantes de ce document :

Christian ADNOT, inspection académique de la Marne – Dr Christine AMMIRATI, SAMU-CESU 80 – Dr Carole AMSALLEM, SAMU-CESU 80 – Dr Jacqueline BALTAGI, direction générale de l'Enseignement scolaire – Dr Catherine BERTRAND, SAMU-CESU 94 – Jacques BLET, inspection académique de la Gironde – Viviane BOUYSSÉ, direction générale de l'Enseignement scolaire – Josiane BRÉANT, inspection académique de la Somme – Dr Anne-Marie BROCHIER, rectorat de Versailles – Mme BURE, inspection académique du Val d'Oise – Danielle DESAILLY, inspection académique de la Somme – Nicole DU SAUSSOIS, direction générale de l'Enseignement scolaire – Gisèle DURAND, direction générale de la Santé – Dr Catherine FERRACCI, SMUR-Porto-Vecchio – Dr Nicole GOULIER, inspection académique de l'Yonne – Christophe GUIGNÉ, inspection académique de la Haute-Savoie – Yves GUINGOUAIN, inspection académique de la Haute-Savoie – Christine KERNEUR, direction générale de l'Enseignement scolaire – Dr Martine LAFAYE, inspection académique de la Dordogne – Françoise LAGARDE, direction générale de l'Enseignement scolaire – Dr Arielle LEMASNE, Hôpital Necker-Enfants malades – René MACRON, direction générale de l'Enseignement scolaire – Jacques MIROZ, direction générale de l'Enseignement scolaire-CRDP de Bourgogne – Jean-Pierre MONOT, inspection académique du Val-d'Oise – Carmen MÜLLER, graphiste – Nadine NEULAT, direction générale de l'Enseignement scolaire – Éric PATEYRON, inspection académique des Hauts-de-Seine – Paul PETIT, SAMU-CESU 69 – Danielle PLUCAIN, inspection académique de la Gironde – Solange PULLUARD, inspection académique des Hauts-de-Seine – Françoise QUEILLE, inspection académique de la Gironde – Dr Marie-José RAYNAL, SAMU-CESU 66 – Andrée ROBLIN, inspection académique de la Haute-Savoie – Dr Marie-Claude ROMANO, direction générale de l'Enseignement scolaire – Édith SENETERRE, direction générale de l'Enseignement scolaire – Dr Suzanne TARTIERE, SAMU-CESU 75 – Dr Maguy TAVE-JEANNIN, direction des Hôpitaux – Yves TOUCHARD, direction générale de l'Enseignement scolaire – Monique TOURNADRE, rectorat de Nantes – les élèves de la classe de CM2, Agathe, Leah, Élodie, Rémi, Benoît, Thibaut, Gauthier, Mélanie et de la classe de CE1, Chloé, Lucas, Léa, Aurélie, Dorian, Élise de l'école primaire Albanie-Lacoume de Créon, Gironde – les élèves Djibril et Benjamin de l'école maternelle Carle-Vernet, Gironde ;

et tout particulièrement au professeur Bernard NEMITZ, chef du département de médecine d'urgence au centre hospitalier d'Amiens et conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Suivi éditorial: Corinne Paradas
Secrétariat d'édition: Claire Raynal
Mise en pages: Michelle Bourgeois

© CNDP, janvier 2007
SCÉREN/CNDP
Téléport 1 @4 – BP 80158
86961 Futuroscope Cedex
ISBN: 978-2-24002-557-9
ISSN: 1630-0386

Sommaire

Avant-propos	5
Présentation	7
Apprendre à porter secours à l'école	
Pourquoi « Apprendre à porter secours » à l'école ?	11
Quel constat ?	11
Quelles évolutions entre 1991 et 2000	11
Enjeux et stratégies	14
Enjeux	14
Stratégies de formation	15
Mise en œuvre pédagogique	
Principes généraux	21
De la bonne utilisation des tableaux	21
Tableau général des compétences à acquérir par les élèves à l'école primaire	22
Tableaux par domaines et par cycles	23
Tableaux par domaines pour les trois cycles	27
Exemples de programmation d'école	32
Questions transversales	35
Apprendre à traiter les informations du cycle 1 au cycle 3	35
Explication détaillée et justification des gestes pour porter secours	37
Mettre en œuvre une démarche de prévention	39
Pistes pédagogiques	42
Exemple de séquence au cycle 1 – apprendre à téléphoner pour alerter	42
Exemple de séquence au cycle 2 – alerter, agir face à un traumatisme, un saignement ou une brûlure	44
Exemple de séquence au cycle 3 – protéger, effectuer une alerte complète, secourir une victime inconsciente	48
Documents de suivi	53
Mise en œuvre d'« Apprendre à porter secours » à l'école primaire	53
Document de suivi des acquisitions de l'élève pour « Apprendre à porter secours »	54
« Document maître » pour le suivi de la mise en œuvre d'« Apprendre à porter secours »	54

Formation des maîtres

Cadre général de la formation	59
Démarche de formation	59
Cadre de la formation des équipes-ressources	59
Exemples de stratégies	60
Stratégie du département de la Somme	60
Stratégie du département du Maine-et-Loire	61
Stratégie du département de la Marne	61
Stratégie du département de la Gironde	63
Apprendre à porter secours – formation de base pour les enseignants	64
Séquence 1	65
Séquence 2	67
Séquence 3	69
Séquence 4	70
Encart juridique : « Apprendre à porter secours », un apprentissage comme les autres	71

SAMU – centre 15

SAMU – Centre 15 – mode d'emploi	75
Qu'est-ce que le SAMU – Centre 15 ?	75
Quelles sont les missions du SAMU – Centre 15 ?	75
Qui reçoit l'appel ?	75
Quelle suite est donnée à l'appel ?	75

Annexes

Textes de référence	77
Ressources	88

Avant-propos

Dans la chaîne des secours, dont l'organisation est globalement performante en France, un maillon demeure fragile, celui qui concerne « l'alerte et les gestes d'attente », parce que le public n'est pas suffisamment informé. Un grand nombre de décès pourrait, en effet, être évité par une alerte adéquate et des premiers gestes entrepris par l'entourage en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Tout citoyen doit pouvoir porter secours. L'École forme des citoyens. Elle se doit d'apprendre à porter secours. Depuis 2004, de nouvelles dispositions législatives font obligation à l'École de dispenser aux élèves une formation aux premiers secours, dans le cadre de leur scolarité. Ces dispositions, prévues par deux lois, l'une de santé publique, l'autre de modernisation de la sécurité civile, sont maintenant inscrites dans le code de l'éducation. En 2006, un décret en a fixé les modalités d'application et une circulaire a défini le cadre d'une éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

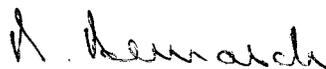
L'École peut susciter l'acquisition, dès le plus jeune âge, de compétences et de comportements permettant le développement de la solidarité et de la prévention des risques. Dès l'école maternelle, en s'appuyant sur les programmes en vigueur, l'enseignant éduque les élèves à la prévention, leur apprend à donner l'alerte, puis à porter secours en exécutant des gestes simples.

L'enseignement des premiers secours sera poursuivi au collège jusqu'à l'obtention, par les élèves, de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Sensibilisés en tant que citoyens et pédagogues à ces actions, les enseignants du premier degré doivent pouvoir bénéficier d'une formation pour « Apprendre à porter secours ». Ils sont ainsi en mesure d'intégrer, à leur tour, cette formation dans un projet interdisciplinaire conformément aux programmes de la classe, afin d'établir un enseignement progressif, en fonction du développement psychomoteur et du niveau d'accession à l'autonomie de l'enfant.

La brochure « Apprendre à porter secours » est destinée à aider les équipes d'enseignants et les formateurs dans la mise en œuvre de cet apprentissage.

Roland DEBBASCH
Directeur général
de l'Enseignement scolaire



Didier HOUSSIN
Directeur général
de la Santé



P résentation

La brochure *Apprendre à porter secours* est le résultat d'un travail collectif réalisé dans le cadre de stages et de séminaires nationaux qui se sont déroulés entre 1997 et 1999, auxquels de nombreux personnels ont apporté leur expérience.

Elle s'adresse aux formateurs : inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré et conseillers pédagogiques, médecins et infirmiers de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves, personnels d'enseignement des soins d'urgence (CESU) et professeurs des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Cette nouvelle version prend en compte :

- les programmes d'enseignement de l'école primaire définis par l'arrêté du 25 janvier 2002 ;
- les modifications introduites dans le *Guide national de référence de formation aux premiers secours*.

Elle est destinée à faciliter la mise en œuvre, dans les écoles, des nouvelles dispositions législatives et réglementaires introduites par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et le décret d'application du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.

Ce document pédagogique se compose de quatre grandes parties :

- la première permet de cerner l'importance d'« Apprendre à porter secours » à l'école, ses enjeux et ses stratégies ;
- la deuxième propose des aides à la mise en œuvre :
 - compétences à acquérir par les élèves, sous forme de tableaux ;
 - programmations d'école ;
 - questions transversales relatives au traitement des informations, à la justification des gestes, à la mise en œuvre de démarches de prévention ;
 - pistes pédagogiques, sous forme de fiches, pour chaque cycle ;
 - documents d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre ;
- la troisième dresse le cadre général de la formation des maîtres et donne des exemples de stratégies mises en place par quatre départements. Elle met à disposition un module de formation de base destiné aux enseignants, accompagné d'un encart juridique relatif à la responsabilité ;
- la quatrième présente les missions et le fonctionnement des SAMU–Centre 15 et le rôle des CESU.

La brochure est complétée par des textes de référence et la présentation d'outils et de documents-ressources.

Apprendre à porter secours à l'école

Pourquoi « Apprendre à porter secours » à l'école ?

Quel constat ?

Face aux accidents pouvant avoir une incidence grave sur la santé, les études internationales confirment que la rapidité de l'alerte et l'efficacité des premiers gestes conditionnent fortement le pronostic vital.

Compte tenu du maillage du territoire français et de l'efficacité globale de la chaîne des secours mise en place, si la reconnaissance de la détresse était immédiate, l'alerte donnée sans délai au service adapté et les gestes adéquats entrepris avant l'arrivée des secours spécialisés, le pronostic vital pourrait passer de 7% à 30%, voire à 40% de survie.

Les services de l'État ont recherché les moyens à mettre en œuvre pour faire franchir, dans ce domaine, une étape décisive aux citoyens français. Il a paru nécessaire, en premier lieu, de déterminer la formation indispensable pour permettre à la majorité de la population française d'effectuer une alerte et des gestes de premiers secours efficaces. En second lieu, il était indispensable de définir les modalités de cette formation pour qu'elle devienne généralisable et durable.

Rendre chaque citoyen capable de répondre à ses obligations de porter assistance à une personne en danger par une formation de base suppose deux axes de réflexion :

- s'interroger sur la pertinence de la formation délivrée dans le cadre du brevet national de premiers secours (BNPS), dénommé familièrement « brevet de secourisme » ;
- envisager les conditions d'une formation aux premiers secours pour tous qui serait dispensée dans le cadre scolaire.

Quelles évolutions entre 1991 et 2000 ?

Du brevet national de secourisme (BNPS) à l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

La réforme du « brevet national de secourisme » (BNPS) donne naissance à l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

En 1991, la formation de base du secourisme a été redéfinie pour répondre aux critères suivants :

- être plus simple et plus pertinente ;
- nécessiter un temps d'acquisition plus court et alléger le temps à consacrer, à intervalles réguliers, aux réactivations-mémoire ;
- donner une place prépondérante à un enseignement concret ;
- harmoniser l'approche de cette formation.

L'introduction d'une formation en milieu scolaire

Afin de généraliser la formation aux premiers secours pour chaque citoyen, il n'est pas possible de se satisfaire des seuls dispositifs de formation d'adultes existants, qui ne concernent le plus souvent que les milieux professionnels. Pour augmenter de manière significative le nombre de ces formations, une seconde voie est à explorer avec une formation, précoce, des jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire.

Pour définir les modalités de cette formation, nous avons tiré profit, d'une part, des expériences d'enseignement des gestes d'urgence en milieu scolaire à l'étranger et, d'autre part, des mises en œuvres réalisées en France depuis 1998, notamment l'expérience de la Somme qui figure parmi les pionnières.

L'enseignement des gestes d'urgence dès l'école : expériences à l'étranger¹

Des nombreuses expériences relatives à l'apprentissage des gestes d'urgence dès l'école qui ont été conduites à l'étranger, nous retiendrons trois actions particulièrement éclairantes pour notre réflexion.

En Australie

Une recherche met en évidence que les performances d'un groupe de collégiens formés cinq ans auparavant à l'école primaire sont significativement supérieures à celles des élèves non formés, particulièrement en ce qui concerne les gestes effectués.

Les points forts à retenir de cette expérience

- Commencer à l'école primaire un enseignement des gestes de survie qui se poursuivra au collège ;
- faire des réactivations-mémoire régulières ;
- insister sur l'importance de la pratique du geste.

En Norvège

Depuis 1961, un enseignement des gestes de premiers secours est dispensé aux élèves de 7 à 16 ans, tout au long de leur cursus scolaire, par les enseignants eux-mêmes. Pour cela, ils sont formés et encadrés par des « instructeurs » spécialisés.

Les points forts à retenir de cette expérience

- L'enseignement des gestes de premiers secours est mis en œuvre en milieu scolaire ;
- les apprentissages sont progressifs et adaptés au développement de l'enfant ;
- cette formation se compose de modules de l'école au collège.

Aux États-Unis

Un dispositif en cours de généralisation est mis en place, depuis 2000, sur la base des recommandations du département des Sciences humaines et de la Santé réunies dans un document « Basic Emergency Life Saving Skills for Children and Adolescents ». Il est à noter que la progression des apprentissages dispensés par les enseignants intègre très tôt des gestes tels que le massage cardiaque externe et le bouche-à-bouche, puisqu'ils concernent des enfants de moins de 10 ans, et prévoit même l'utilisation d'un défibrillateur dès 11 ans.

Le point fort à retenir de cette expérience

Le principe d'une formation des enseignants par un collège de médecins d'urgence afin de leur permettre de former à leur tour leurs élèves.

En France, l'expérience de la Somme

À partir de l'expérience de la Somme, un enseignement des gestes d'urgence en milieu scolaire, « Apprendre à porter secours », a commencé à se mettre en place, à l'école primaire, en référence à la note de service n° 97-151 du 10 juillet 1997. Il s'agissait de proposer aux enseignants une formation leur permettant d'effectuer les premiers gestes de secours et les conduisant à intégrer cet enseignement dans un projet interdisciplinaire conformément aux programmes de leur classe. La formation des élèves a nécessité la mise en place d'une progression établie en fonction de leur développement cognitif et psychomoteur, ainsi que de leur niveau d'accès à l'autonomie. La progression gestuelle a été déterminée lors d'un séminaire « Éducation nationale – centres d'enseignement des soins d'urgence » avec la participation des professeurs Némitz et Petit, représentants scientifiques *ex nomine* à l'Observatoire national du secourisme.

Les équipes-ressources qui assurent la mise en place de cette formation se composent de membres de l'équipe de circonscription (inspecteur chargé d'une circonscription du premier degré et/ou conseillers pédagogiques), d'infirmiers ou de médecins scolaires et de personnels des SAMU-CESU. Elles ont pris appui sur la première édition de la brochure également intitulée *Apprendre à porter secours*.

Les points forts à retenir de cette expérience

- Les enfants sont capables de donner une alerte pertinente et de réaliser les gestes adaptés en fonction de leur âge ;
- les élèves tirent bénéfice, dans leurs apprentissages scolaires, d'un enseignement pratique renvoyant à des situations réelles en lien avec leur vie quotidienne ;
- une progression tout au long du cursus scolaire, avec des révisions régulières, permet un gain de performance ;
- les enseignants formés peuvent former à leur tour les élèves ;
- les équipes médicales de l'urgence, peuvent former des personnes-ressources des services d'éducation (médecins, infirmiers, conseillers pédagogiques).

1. Les résultats détaillés de ces expériences seront mis en ligne sur EduSCOL : www.eduscol.education.fr

Quelles conditions pour une généralisation ?

Les résultats de ces différentes évaluations plaident en faveur d'une formation du citoyen intégrée dans le cursus scolaire qui devrait répondre aux préconisations suivantes :

- bénéficier d'un protocole validé scientifiquement au niveau national ;
- être progressive de la maternelle à la fin du collège ;
- prendre en compte le développement cognitif et psychomoteur de l'enfant ;
- s'intégrer dans les différents champs disciplinaires et les contenus des programmes ;
- être dispensée par des maîtres formés ;
- faire l'objet d'un dispositif défini pour sa mise en œuvre et son évaluation.

E

njeux et stratégies

À l'issue du questionnaire posé sur le bien-fondé d'apprendre à porter secours à l'école, les préconisations formulées précédemment ont été retenues pour mettre en place une généralisation de cet apprentissage. Celles-ci ont également permis de confirmer les enjeux d'un tel apprentissage et de dégager les stratégies à mettre en œuvre pour le réaliser.

Enjeux

Des enjeux de santé publique

En France, la prise en charge des urgences repose sur une véritable chaîne des secours et des soins médicaux dont les principaux maillons sont :

- l'alerte ;
- les premiers gestes de secours ;
- la prise en charge médicale coordonnée par les SAMU-Centre 15 ;
- le transport vers l'établissement de soins adaptés ;
- les soins hospitaliers.

À ce jour, bien que 70 % des arrêts circulatoires aient lieu devant témoin, moins d'un de ces témoins sur dix entreprend des gestes de survie et les délais d'alerte sont encore trop longs. Cet exemple montre que les deux premiers maillons de la chaîne sont les plus faibles ; or nous avons vu précédemment que le pronostic vital est étroitement lié à la rapidité de l'alerte et à l'efficacité des actions entreprises avant l'arrivée des secours spécialisés.

C'est pourquoi tout citoyen devrait pouvoir porter secours avec des gestes simples. Les enfants d'aujourd'hui formeront la société de demain ; leur permettre d'apprendre les gestes et les comportements adaptés, dès l'école, est donc un véritable enjeu de santé publique.

Des enjeux pédagogiques et éducatifs

L'apprentissage des gestes élémentaires de secours constitue un excellent moyen de faire sentir à chacun sa part de responsabilité et la place qu'il occupe dans la société, qu'il soit élève, enseignant ou parent.

Enjeux pour les élèves

L'éducation à la responsabilité constitue un objectif essentiel de l'éducation des enfants. Elle suscite souvent des actions socio-éducatives dont les objectifs d'apprentissage ne sont pas nécessairement explicités, ce qui pourrait laisser penser qu'elle n'est pas reliée aux apprentissages. Dans le même temps, à l'école, on continue trop souvent encore à parler d'un « corps de l'enfant » détaché de la vie réelle. Il s'agit cette fois de :

- développer une connaissance du corps que l'enfant pourra s'approprier et qui trouvera des échos dans sa vie quotidienne ;
- construire une véritable éducation à la responsabilité, appliquée à la santé et à la sécurité, qui ne soit pas considérée comme accessoire mais comme une démarche transversale mobilisant savoirs fondamentaux, structurés et évalués, ainsi qu'un savoir-faire spécifique ;
- devenir une personne responsable en étant capable de se maintenir en sûreté et de porter secours à l'autre par quelques actions simples.

Enjeux pour les enseignants

Quel que soit le niveau de formation initiale aux premiers secours de l'enseignant, une mise en pratique, régulièrement réalisée avec sa classe, lui permet de garder cette formation présente à l'esprit, s'il a, lui-même, à faire face à une situation d'urgence réelle. Ces connaissances transversales nouvelles ne constituent pas une discipline spécifique et s'inscrivent dans les programmes en vigueur. Elles visent à développer des comportements adaptés en reliant connaissances, capacités et attitudes figurant dans le socle commun et devant être acquises à la fin de la scolarité obligatoire.

L'apprentissage des actions nécessaires pour porter secours permet de mieux observer les niveaux de compétences et les stratégies diversifiées des élèves et de valoriser certains d'entre eux, peu performants dans les apprentissages abstraits mais aptes à prouver leur vivacité et leur intelligence dans des savoir-faire pratiques. Cette démarche, encore trop rare, trouve dans ce cadre le moyen d'être approfondie.

Il s'agit pour les enseignants, d'être capables :

- d'agir face aux situations les plus fréquemment rencontrées en milieu scolaire ;

- d’enseigner des connaissances nouvelles en mettant en œuvre une véritable éducation à la santé et à la sécurité ;
- de développer un savoir gestuel qui permet de mobiliser tous les élèves en mettant en œuvre une pédagogie différenciée.

Enjeux pour les familles

« Apprendre à porter secours » est une démarche qui permet d’installer avec les familles des liens, pouvant aller d’une simple information à une association plus étroite, sans que la sollicitation qui leur est faite soit ressentie comme artificielle ou redoutée comme trop complexe.

Cette démarche leur permet :

- de découvrir ou consolider un savoir pratique, directement utilisable dans leur vie quotidienne ;
- d’être associées, plus aisément, aux aspects éducatifs des apprentissages scolaires de leurs enfants.



Stratégies de formation

Démarche de formation

Pour les élèves

Les programmes d’enseignement de l’école primaire du 25 janvier 2002 comportent, tout au long des trois cycles, des indications sur les règles à connaître pour être secouru ou porter secours, repérer un

danger, se protéger et, au cycle 3 dans la partie « Le corps humain et l’éducation à la santé » de sciences expérimentales et technologie, une question dont l’enseignement n’est pas encore généralisé : « Principes simples de secourisme ».

L’idée à retenir est que le secourisme signifie, selon la définition même du dictionnaire², l’assistance de premiers secours apportée, rapidement, aux blessés, aux accidentés et aux malades, ce qui nécessite des connaissances adaptées.

Il n’est pas question d’enseigner aux élèves de cycle 3 le programme de l’attestation de formation au premier secours (AFPS) mais les expériences norvégienne, australienne, comme celles des États-Unis ou de la Somme montrent que l’on peut enseigner très tôt des connaissances essentielles pour apprendre à porter secours et surtout construire des comportements face à une situation de danger.

Deux circulaires définissent actuellement pour les enseignants le cadre de l’apprentissage de principes simples pour porter secours prescrit par des mesures législatives en 2004 :

– la circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003, publiée au BO n° 46 du 11 décembre 2003, relative à « La santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d’éducation » dans « IV – Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires : généraliser l’apprentissage des gestes qui sauvent³ » ;

– la circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006, publiée au BO n° 33 du 14 septembre 2006, « relative à l’éducation à la responsabilité en milieu scolaire : sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité⁴ ».

Afin de conforter les enseignants pour qu’ils s’engagent dans cette démarche, elles proposent des réponses aux questions suivantes :

- que faut-il enseigner et pourquoi ?
- quelles compétences faut-il développer chez les élèves et à partir de quels contenus d’enseignement ?
- comment les enseigner ?
- comment former les enseignants pour qu’ils puissent former leurs élèves ?

Pour les enseignants

Les formateurs préparant les enseignants à cette mise en œuvre, doivent définir explicitement pour cette formation :

- les objectifs visés ;
- les axes pédagogiques choisis ;
- les moyens disponibles ;
- l’évaluation envisagée.

2. « Secourisme : Ensemble de moyens simples mis en œuvre pour soigner en urgence les personnes malades ou accidentées », Petit Larousse, 2000.

3. Voir p. 82.

4. Voir p. 78.

L'opportunité d'une collaboration étroite avec le SAMU-CESU et avec la mission de promotion de la santé en faveur des élèves a rendu possible les premières expériences de mise en œuvre dans les classes. Les savoirs et les comportements qui doivent être construits progressivement depuis l'école maternelle jusqu'à la fin de l'école élémentaire sont présentés dans les tableaux p. 22 à 31.

Tous les jours, les médecins régulateurs de SAMU-Centre 15 font effectuer des gestes de secours à des interlocuteurs qui n'ont aucune notion de secourisme. Ainsi, l'originalité de la formation de base proposée par le SAMU-CESU est d'être rassurante, parce qu'elle s'appuie sur le bon sens, les compétences déjà acquises et repose sur la compréhension et la pratique du geste, capables de créer une connaissance durablement mémorisée.

Enfin, pour encourager les enseignants à mettre en œuvre cette formation auprès de leurs élèves, il peut être utile de leur rappeler que le meilleur moyen de garder active cette compétence est de l'enseigner régulièrement à leurs élèves !

Les objectifs de la formation

Pour les enfants

Développer chez les élèves le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative, en leur permettant d'acquérir les connaissances, les capacités et les attitudes nécessaires pour porter secours, est l'objectif essentiel de la formation.

Les enseignants doivent donc rechercher les démarches et les modalités de mise en œuvre qui favoriseront l'acquisition par leurs élèves :

- des connaissances ;
- des capacités ;
- des attitudes indispensables pour savoir porter secours à autrui.

Connaissances, capacités et attitudes sont étroitement liées mais ne se développent pas forcément dans cet ordre, en situation d'apprentissage pour les élèves, ou de formation pour les enseignants.

Il s'agit d'apprendre à se comporter avec efficacité dans une situation sortant de l'ordinaire. Il faut donc savoir faire des gestes utiles à partir des connaissances théoriques indispensables. Pour y parvenir, on utilisera généralement la situation de résolution de problème afin que l'apprenant, enfant ou adulte, construise lui-même ses apprentissages. Des apports théoriques viendront en compléments. Mais l'apprentissage des comportements adaptés est essentiel. Les situations mises en œuvre seront donc gestuelles. Néanmoins, l'acquisition d'un automatisme implique la compréhension de ce geste afin qu'il soit définitivement acquis et disponible à chaque instant.

Pour les enseignants

Sur la base d'un projet, la formation donne la possibilité de s'impliquer dans un réseau d'échanges, elle facilite :

- les échanges avec d'autres collègues formés ;
- l'information (voire la formation) des autres collègues non formés ;
- les échanges au sein de l'équipe éducative.

La formation « Apprendre à porter secours » renforce les liens avec l'infirmier et le médecin scolaires, membres de l'équipe éducative, qui contribuent à la formation des enseignants au module de base, soit directement, soit en complément des interventions du SAMU-CESU.

N.B. – Le formateur doit être conscient que les gestes élémentaires de secours peuvent être perçus par les enseignants comme un nouveau savoir à dispenser. Cependant cet enseignement relève bien de la polyvalence du maître, mais il exige adaptation, création de situations pédagogiques et didactiques nouvelles. Les programmes de l'école primaire l'indiquent de façon explicite : « L'enseignant met à profit sa polyvalence pour multiplier les liaisons et renvois d'un domaine à l'autre. Il évite ainsi l'empilement désordonné des exercices tout en maintenant un niveau d'exigence élevé, gage de la construction de connaissances solides. »

Les axes pédagogiques de la formation

Les enseignants doivent prendre conscience qu'« Apprendre à porter secours » :

- fait partie des programmes officiels ;
- s'effectue plus facilement à l'école dans un projet interdisciplinaire ;
- doit s'inscrire dans le projet d'école afin de déterminer une progressivité cohérente des apprentissages.

Les programmes de l'école primaire

– **Au cycle 1**, « Vivre ensemble » et « Le langage au cœur des apprentissages » seront les domaines d'activités prioritaires, même si la « découverte de son corps dans sa globalité et dans ses différentes parties, leur désignation... » est également un point d'appui important du programme.

– **Au cycle 2**, l'éducation à la santé et à la sécurité est abordée dans le domaine « Vivre ensemble » mais aussi dans « Découvrir le monde » tant en ce qui concerne « Le monde du vivant – le corps de l'enfant » que la découverte de « l'espace » avec la nécessité de se repérer et de se situer, y compris en apprenant à lire son environnement proche. La lecture et la pratique orale de la langue demeurent primordiales pour donner l'alerte.

– **Au cycle 3**, « Apprendre à porter secours » fait partie du programme de « Sciences expérimentales

et technologie – le corps humain et l'éducation à la santé », mais cela permet aussi de développer des compétences dans d'autres disciplines comme le français, l'éducation civique, l'éducation physique et sportive et la structuration de l'espace, essentielle pour donner une alerte complète, implique des compétences en géographie.

Les sciences en interaction avec l'éducation civique, la maîtrise de la langue et l'éducation physique et sportive sont les domaines privilégiés pour « Apprendre à porter secours » ainsi conçu. L'apprentissage des gestes élémentaires de secours n'est pas un savoir supplémentaire, plaqué ; il permet de bien développer des contenus d'enseignement inscrits au programme.

La mise en œuvre d'un projet interdisciplinaire

– À l'école maternelle, toute séquence pédagogique relève de plusieurs domaines d'activités ; il appartient à l'enseignant de définir des dominantes en fonction de ses objectifs. « Le jeu est l'activité normale de l'enfant. [...] Il est le point de départ de nombreuses situations didactiques proposées par l'enseignant. Il se prolonge vers des apprentissages qui, pour être plus structurés, n'en demeurent pas moins ludiques. [...] L'utilisation de situations réelles (avec des objets courants, du matériel spécifique, des jeux) doit être préférée aux exercices formels proposés par écrit. »

– À l'école élémentaire, la polyvalence des maîtres permet de ne pas se satisfaire d'une simple juxtaposition d'enseignements disciplinaires, elle favorise la mise en œuvre de démarches faisant appel à plusieurs champs disciplinaires pour construire ou conforter un apprentissage. « Les élèves s'initient progressivement aux apprentissages disciplinaires qui structurent l'enseignement au collège. »

En résumé, l'apprentissage des premiers gestes de secours développe des compétences dans plusieurs domaines d'activités ou dans plusieurs disciplines ; cependant, l'enseignant doit connaître l'objectif retenu quand il met en place l'activité ; d'où l'intérêt de replacer cet objectif dans la progressivité du champ ou de la discipline concernée.

La notion de projet

Il est important que les enseignants définissent, avec leurs élèves, des objectifs d'apprentissage.

Pour atteindre leurs objectifs, par exemple :

- au cycle 1, apprendre à donner l'alerte suppose de savoir téléphoner et raconter ce que l'on voit ;
- au cycle 3, apprendre à porter secours nécessite des connaissances sur le corps humain et la santé.

Les enseignants mettent ainsi en place un projet éducatif auquel il est indispensable que les élèves adhèrent. Ce projet peut déboucher sur une production

finale (création d'affiches ou d'un livre documentaire, exposition, démonstration gestuelle, film...) marquant l'aboutissement du projet ; ce résultat concret est un facteur très important d'investissement affectif.

Le projet est planifié pour une durée déterminée :

- X semaines, X séances de X minutes environ ;
- dans X domaines d'activités ou disciplinaires concernés ;

– avec des activités faisant se succéder tour à tour le travail individuel, en groupes et la concertation collective.

Cette prévision est réajustée au fil de la réalisation du projet.

L'inscription dans le projet d'école

L'apprentissage des premiers gestes de secours nécessite une progressivité, une cohérence et un suivi. Il est donc nécessaire d'inscrire dans le projet d'école, la programmation définie par l'équipe. Cette inscription dans le projet d'école implique :

- le respect des programmes et des objectifs nationaux ;
- la prise en compte de la progression des apprentissages ;
- l'élaboration d'une programmation d'école.

Les moyens de formation

Les équipes de terrain

Elles ont constaté que la formation des enseignants est plus efficace sous certaines conditions :

- alterner l'apprentissage des gestes et de la réflexion pédagogique ;
- laisser un temps de mise en œuvre dans les classes (une période d'un trimestre, par exemple, octobre, janvier, avril) entre les deux ou trois temps de formation ;
- prévoir une durée minimale de formation de six heures :

- trois heures pour l'apprentissage des gestes,
- trois heures pour l'élaboration du projet pédagogique.

Pendant la première année de mise en œuvre par les formateurs, trois heures supplémentaires sont souhaitables.

« Le trépied vital »

L'équipe nécessaire à la mise en actes de cette formation se compose obligatoirement :

- de l'équipe de circonscription (IEN ou/et conseillers pédagogiques) ;
- de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves (infirmier et/ou médecin scolaires) ;
- du SAMU-CESU.

L'implication d'une équipe de circonscription est obligatoire pour :

- impulser, guider, évaluer les démarches pédagogiques ;

– tirer les bénéfices de cette action dans la pratique d'une pédagogie de projet et d'une évaluation formative.

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves (infirmier ou/et médecin scolaires) devient le relais indispensable pour :

– impulser un projet auprès de l'équipe de circonscription et participer aux actions de formation ;

– répondre aux questions, médicales ou plus généralement de santé, posées par des enseignants.

Les SAMU-CESU tiennent le rôle d'expert. En effet, les équipes médicales du SAMU-CESU ancrent l'action de formation dans la réalité de la vie quotidienne. La découverte du SAMU-Centre 15 par les enseignants est utile pour comprendre le fonctionnement du service : cheminement de l'alerte et réponses données par le médecin régulateur.

L'évaluation de la formation

Pour les adultes, l'évaluation doit être quantitative (nombre d'enseignants formés) et qualitative, par rapport aux projets menés dans les écoles et dans les classes.

Pour les enfants, les modalités d'évaluation sont définies dès l'origine du projet, tant sur le plan de l'acquisition des gestes qu'en ce qui concerne les objectifs disciplinaires proprement dits. L'évaluation est conduite à partir des représentations initiales ou des acquis antérieurs, selon une démarche formative. Des évaluations peuvent survenir à des moments différents selon la progression des élèves, en leur laissant le temps de remédiation nécessaire au contrat fixé dans le projet. Elles seront consignées dans le document de suivi (voir p. 53 à 56) pour permettre une évaluation finale.

Mise en œuvre pédagogique

P

rincipes généraux

De la bonne utilisation des tableaux

Ces tableaux sont des outils de travail ; ils ont pour objectif d'offrir une lecture claire, précise et de proposer plusieurs entrées.

– Le tableau A résume les compétences à faire acquérir aux enfants. Il met en évidence trois axes d'apprentissage :

- prévention ;
- protection ;
- alerte.

Sa lecture horizontale montre une progression de l'école maternelle au collège.

Il a été publié en annexe de la circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation.

– Le tableau B concerne principalement les enfants de l'école maternelle (au cycle 1). Il fait référence à plusieurs domaines d'enseignement, « Vivre ensemble », « Agir dans le monde », « Découvrir le monde ».

– Le tableau C concerne les élèves de fin d'année de grande section, de cours préparatoire et de cours élémentaire 1 (cycle 2).

– Le tableau D concerne les élèves de cours élémentaire 2 et des cours moyens 1 et 2 (cycle 3).

– Les tableaux E, F, G et H proposent une synthèse et une programmation du cycle 1 au cycle 3 pour différents domaines d'enseignement :

- le tableau E met l'accent sur la « Maîtrise de la langue » ;
- le tableau F met l'accent sur « Vivre ensemble » et sur l'« Éducation civique » ;
- le tableau G met l'accent sur « Agir et s'exprimer avec son corps » et sur l'« Éducation physique et sportive » ;
- le tableau H met l'accent sur « Découvrir le monde », sur les « Mathématiques » et les « Sciences ».

Les numéros de pages correspondent au document *Programmes d'enseignement de l'école primaire. Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche*, CNDP, hors-série n° 1 du 14 février 2002.

Tableau général des compétences à acquérir par les élèves à l'école primaire⁵

Tableau A – Apprendre à porter secours – compétences à acquérir par les enfants à l'école primaire			
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Prévenir	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de reconnaître les risques de l'environnement familial. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les risques de son environnement familial puis plus lointain ; - d'anticiper ; - d'éviter un accident. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer pour soi, pour les autres, les risques de la vie quotidienne ; - de connaître les mesures de prévention à prendre.
Protéger	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repérer une situation inhabituelle ou de danger, pour soi, pour les autres ; - de se mettre hors de danger ; - de respecter les consignes données pour éviter un suraccident. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier un danger pour soi, pour les autres ; - de se protéger ; - de protéger autrui. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser une situation complexe pour alerter et s'impliquer dans la sécurité collective ; - de mettre en œuvre une protection adaptée à la situation.
Alerter	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de demander de l'aide pour porter secours ou être secouru ; - de composer le 15 sur un téléphone ; - de donner son nom et l'endroit où l'on se trouve ; - de décrire une situation ; - de nommer les différentes parties du corps. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'alerter le 15 (SAMU) d'une manière plus structurée : <ul style="list-style-type: none"> • en répondant aux questions du médecin régulateur, • en décrivant précisément un fait ou une situation, • en indiquant la localisation de la lésion et en décrivant son aspect, • en se situant dans un environnement familial ou plus lointain. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner l'alerte d'une manière de plus en plus structurée au service adapté (15, 17, 18) ; - de décrire plus précisément une situation et l'état d'une personne (conscience, inconscience, respiration).
Intervenir auprès de la victime	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rassurer la victime en expliquant qu'on a demandé de l'aide auprès d'un adulte ou du 15 ; - de suivre le ou les conseils donnés. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rassurer la victime ; - d'appliquer les consignes données ; - de faire face à une situation simple : <ul style="list-style-type: none"> • éviter toute mobilisation de la partie du corps traumatisée, • refroidir une zone brûlée, • appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée. 	<p>Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rassurer la victime ; - d'appliquer les consignes données ; - de faire face à une situation complexe : <ul style="list-style-type: none"> • apprécier l'état de conscience d'une victime, • libérer les voies aériennes d'une victime inconsciente en basculant la tête en arrière, • vérifier la présence de la respiration, • « mettre sur le côté » une victime inconsciente qui respire* ; - de surveiller l'évolution de la situation et de l'état de la victime. <p>* Cas particulier de chute d'un lieu élevé (échelle...) ou de choc violent (piéton renversé...) : la « mise sur le côté » ne se pratique que sur le conseil du médecin régulateur.</p>

5. Ce tableau est publié en annexe 6-2 de la circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003.

Tableaux par domaines et par cycles

Tableau B – Éducation à la santé et à la sécurité – cycle 1 (école maternelle)			
	Programmes	Compétences visées en fin de cycle	Apprendre à porter secours ⁶
Vivre ensemble p. 26-27	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à l'enfant de s'affirmer en se respectant et en respectant les autres. Enseigner la coopération et le partage des responsabilités. Donner l'occasion de faire preuve d'initiative. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de respecter les règles de la vie commune ; d'appliquer, dans son comportement vis-à-vis de ses camarades, quelques principes de la vie collective. 	<p>L'élève sera capable :</p> <p>Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> de reconnaître les risques de l'environnement familial. <p>Protection (pour éviter un suraccident)</p> <ul style="list-style-type: none"> de repérer une situation inhabituelle ou de danger, pour soi, pour les autres ; de se mettre hors de dangers ; de respecter les consignes données pour se mettre hors de danger.
Le langage au cœur des apprentissages p. 19-25	<ul style="list-style-type: none"> Aider à prendre sa place dans des situations de communication. Faire verbaliser des actions. Faire évoquer des événements en leur absence. Permettre de se repérer dans le temps et l'espace et faire utiliser les marques verbales de la temporalité. 	<ul style="list-style-type: none"> de prendre l'initiative d'un échange ; de répondre aux sollicitations ; de comprendre des consignes ; de rappeler, en se faisant comprendre, un événement vécu. 	<p>Alerte</p> <ul style="list-style-type: none"> de demander de l'aide pour porter secours ou être secouru ; de composer le 15 sur un téléphone ; de donner son nom et celui de l'endroit où il se trouve ; de décrire une situation ; de nommer les différentes parties du corps. <p>Intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> de rassurer la victime en expliquant qu'il a demandé de l'aide auprès d'un adulte ou du 15 ; de suivre le ou les conseils donnés.
Agir et s'exprimer avec son corps p. 27-30	<ul style="list-style-type: none"> Faire acquérir les connaissances et les compétences utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé. Favoriser les expériences d'un temps et d'un espace structurés par l'action. 	<ul style="list-style-type: none"> de se faire aider par un conseil ; de contrôler ses émotions ; de prendre des repères dans l'environnement. 	
Découvrir le monde p. 31-35	<ul style="list-style-type: none"> Guider la découverte du corps, en faire désigner les différentes parties. Faire prendre conscience des risques de l'environnement familial puis plus lointain. Aider à se repérer et se déplacer dans différents espaces. 	<ul style="list-style-type: none"> de décrire des perceptions élémentaires ; de reconstituer l'image du corps humain... à partir d'éléments séparés ; de repérer une situation inhabituelle, de danger ; de demander de l'aide pour porter secours ou être secouru ; de décrire l'environnement proche. 	

6. « Apprendre à porter secours » requiert des connaissances et des compétences construites dans différents domaines d'apprentissage.

Tableau C – Éducation à la santé et à la sécurité – Cycle 2 (grande section, cours préparatoire, cours élémentaire 1)			
	Programmes	Compétences visées en fin de cycle	Apprendre à porter secours 7
Vivre ensemble p. 50	– Faire acquérir des connaissances plus systématiques et mieux structurées qui justifient des règles d'hygiène et de sécurité, personnelles et collectives, et qui confortent une éducation à la santé raisonnée.	L'élève sera capable : – de commencer à se sentir responsable. Avoir compris et retenu : quelques règles à appliquer en situation de danger (se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre). – d'écouter autrui, de demander des explications et d'accepter les orientations de la discussion ; – de rapporter un événement, un récit, une information, une observation en se faisant clairement comprendre. – de participer à de brefs échanges : salutations, présentations. Avoir compris et retenu : quelques énoncés correspondant à des fonctions langagières fondamentales (parler de soi-même et de son environnement...).	L'élève sera capable : Prévention – d'identifier les risques de son environnement familial puis plus lointain ; – d'anticiper, d'éviter un accident. Protection (pour éviter un suraccident) – d'identifier un danger pour soi, pour les autres ; – de se protéger, de protéger autrui. Alerte – d'alerter de manière structurée : • en appelant le 15 (SAMU) ; • en répondant aux questions du médecin régulateur ; • en décrivant précisément un fait ou la situation ; • en indiquant la localisation de la lésion et en décrivant son aspect ; • en se situant dans un environnement familial ou plus lointain. Intervention – de rassurer une victime ; – d'appliquer les consignes données ; – d'éviter toute mobilisation de la partie du corps traumatisée ; – de refroidir une zone brûlée ; – d'appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée.
Maîtrise du langage et de la langue française p. 42	– Permettre des prises de parole plus longues. – Aider à structurer la communication : relater des événements passés, décrire des situations, échanger et débattre en vue de construire une connaissance.		
Langues étrangères ou régionales p. 57-58	– Entretenir quelques relations sociales simples : saluer, remercier, dire qu'on sait ou qu'on ne sait pas, demander de répéter, dire que l'on n'a pas compris.		
EPS p. 61-63	– Éduquer à la responsabilité et à l'autonomie. – Faire acquérir des compétences et des connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé. – Permettre la construction des compétences utiles dans la vie de tous les jours (se repérer dans un lieu, apprécier une situation de risque...).	– dans différentes situations, de s'engager lucidement dans l'action (choisir des stratégies efficaces, contrôler ses émotions...).	
	– Éduquer à la sécurité, à la responsabilité, à l'autonomie.		

7. « Apprendre à porter secours » requiert des connaissances et des compétences construites dans différents domaines d'apprentissage.

<p>Découvrir le monde (espace, temps, monde du vivant, objets et matériaux) p. 54, p. 56-57</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les capacités de raisonnement en les appliquant à un champ plus étendu d'expériences. - Faire prendre conscience de la permanence de la matière, des critères distinctifs du vivant et du non-vivant. - Amener à connaître l'utilisation raisonnée d'objets techniques. - Aider à structurer l'espace et le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> - de se repérer dans son environnement proche, de s'orienter, de se déplacer ; - de décrire oralement les différents éléments d'un espace ; - de repérer les éléments étudiés sur des plans ; - d'identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique ; - de mesurer et comparer des durées. <p>Avoir compris et retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques caractéristiques du fonctionnement de son corps et les différentes caractéristiques des cinq sens... - L'existence de règles de sécurité pour l'utilisation des objets, écrites ou symbolisées sur certains d'entre eux. 	
--	--	---	--

Tableau D – Éducation à la santé et à la sécurité – cycle 3 (cours élémentaire 2, cours moyen 1 et 2)			
	Programmes	Compétences visées en fin de cycle	Apprendre à porter secours ⁸
<p>Éducation civique p. 65, p. 71-73</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire comprendre qu'à l'école les savoirs se constituent collectivement et aider l'élève à construire avec ses camarades et avec les enseignants des relations de respect mutuel et de coopération réfléchie. - Faire prendre conscience, de manière plus explicite, de l'articulation entre liberté personnelle, contraintes de la vie sociale et affirmation de valeurs partagées. <p>L'éducation civique consiste en priorité en l'apprentissage pratique d'un comportement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre aux élèves à utiliser les connaissances et les compétences acquises hors du champ particulier dans lequel elles ont été construites. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se décentrer et d'entretenir avec les autres des relations empreintes de respect ; - dans le cadre du débat hebdomadaire, de passer de l'examen de cas singuliers à une réflexion plus large ; - de mettre en application des valeurs morales universelles en s'impliquant dans une démarche de solidarité ; - de relier les connaissances et les compétences acquises dans des champs disciplinaires différents. 	<p>L'élève sera capable :</p> <p>Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer pour soi, pour les autres, les risques de la vie quotidienne ; - de connaître les mesures de prévention à prendre. <p>Protection (pour éviter un suraccident)</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser une situation complexe pour alerter et s'impliquer dans la sécurité collective ; - de mettre en œuvre une protection adaptée à la situation.

8. « Apprendre à porter secours » requiert des connaissances et des compétences construites dans différents domaines d'apprentissage.

<p>Maitrise du langage et de la langue française p. 66 p. 68-70</p>	<p>– Par la maîtrise du langage, base de l'accès à toutes les connaissances, ouvrir de multiples horizons à l'enfant, lui assurer sa place de futur citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lui apprendre à se servir des échanges verbaux dans la classe, • mettre sa voix et son corps en jeu dans un travail collectif portant sur une séquence théâtralisée, • lui donner accès au lexique spécifique dans les différentes situations didactiques mises en jeu, • lui permettre d'interpréter correctement les différents mots de liaison, • lui donner les moyens de comprendre et d'utiliser les temps verbaux du passé dans la narration, • l'amener à utiliser à bon escient les connecteurs logiques dans le cadre d'un raisonnement rigoureux, • coordonner la rédaction collective d'un protocole d'enquête ou de visite, • rédiger, avec l'aide du maître un compte rendu d'expérience ou d'observation, • organiser collectivement un texte pour communiquer des connaissances. 	<p>– de saisir rapidement l'enjeu de l'échange, d'en retenir les informations successives et de conserver le fil d'une conversation ;</p> <p>– de questionner à bon escient et de formuler une demande d'aide ;</p> <p>– de rappeler de manière claire et intelligible les expériences et les discours passés.</p> <p>Avoir compris et retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les moyens simples de l'énonciation ; – les moyens verbaux de la relation d'événements passés ou à venir ; – les moyens d'exprimer la localisation. 	<p>Alerte</p> <ul style="list-style-type: none"> – de donner l'alerte d'une manière structurée au service adapté : 15, 17, 18 ; – de décrire précisément une situation et l'état d'une personne (conscience, inconscience, respiration). <p>Intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> – de rassurer la victime ; – d'appliquer les consignes données ; – de refroidir une brûlure ; – d'appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée ; – d'apprécier l'état de conscience d'une victime ; – de libérer les voies aériennes d'une victime inconsciente en basculant la tête en arrière ; – de vérifier la présence de la respiration ; – de « mettre sur le côté » une victime inconsciente qui respire.
<p>Langues étrangères ou régionales p. 76</p>	<p>– Faire en sorte que les élèves sachent communiquer un minimum en langue étrangère dans des situations concrètes de la vie de tous les jours.</p>	<p>– de se présenter et de parler de lui-même ;</p> <p>– de dire ce qu'il ressent ;</p> <p>– de parler de son environnement, de préciser la date et l'heure ;</p> <p>– de demander de répéter, de dire qu'il n'a pas compris.</p>	
<p>EPS p. 91-93</p>	<p>– Faire acquérir les démarches nécessaires pour se mettre ou rester en sécurité.</p> <p>– Faire acquérir des compétences et des connaissances pour maintenir le corps en forme.</p> <p>– Apprendre à l'élève à mieux se connaître... à accepter puis dominer ses émotions.</p>	<p>– de s'engager lucidement dans l'action ;</p> <p>– de savoir construire un projet ;</p> <p>– d'appliquer et de construire des principes de vie collective.</p>	
<p>Éducation scientifique Mathématiques, sciences expérimentales p. 86-87</p>	<p>– Inscrire l'élève dans une approche résolument expérimentale qui articule questionnements sur le monde et démarche d'investigation pour lui permettre de mieux assimiler les connaissances proposées.</p> <p>– Faire acquérir les principes simples de secourisme.</p> <p>– Faire réfléchir sur les grands problèmes éthiques de notre temps.</p>	<p>– de poser des questions précises et cohérentes à propos d'une situation d'observation ou d'expérience en utilisant un vocabulaire précis (lexique spécifique des sciences) ;</p> <p>– de porter secours, d'identifier un danger, d'effectuer une alerte complète, d'installer une personne en position d'attente.</p>	

Tableaux par domaines pour les trois cycles

Tableau E – Apprendre à porter secours et Vivre ensemble – Éducation civique			
	Programmes	Compétences visées en fin de cycle	Apprendre à porter secours
Cycle 1 Vivre ensemble p. 26-27	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à l'enfant de s'affirmer en se respectant et en respectant les autres. Enseigner la coopération et le partage des responsabilités. Donner l'occasion de faire preuve d'initiative. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de respecter les règles de la vie commune ; d'appliquer, dans son comportement vis-à-vis de ses camarades, quelques principes de la vie collective. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de reconnaître les risques de l'environnement familial ; de repérer une situation de danger pour soi, pour les autres ; de se mettre hors de dangers ; de demander de l'aide pour porter secours ou être secouru ; de dire à la victime ce qu'il a fait pour elle ; de suivre le ou les conseils donnés.
Cycle 2 Vivre ensemble p. 50	<p>Faire acquérir des connaissances plus systématiques et mieux structurées qui justifient des règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives et qui confortent une éducation à la santé raisonnée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> de commencer à se sentir responsable. <p>Avoir compris et retenu : quelques règles à appliquer en situation de danger (se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre).</p>	<ul style="list-style-type: none"> d'identifier un risque de son environnement familial ou plus lointain ; d'identifier un danger pour soi, pour les autres ; de se protéger et de protéger autrui ; d'alerter de manière plus structurée ; de rassurer une victime ; d'effectuer des premiers gestes simples ; d'appliquer les consignes données.
Cycle 3 Éducation civique p. 65 p. 71-73	<ul style="list-style-type: none"> Faire comprendre qu'à l'école les savoirs se constituent collectivement et aider l'élève à construire avec ses camarades et avec les enseignants des relations de respect mutuel et de coopération réfléchie. Faire prendre conscience, de manière plus explicite, de l'articulation entre liberté personnelle, contraintes de la vie sociale et affirmation de valeurs partagées. <p>L'éducation civique est en priorité l'apprentissage pratique d'un comportement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Apprendre aux élèves à utiliser les connaissances et les compétences acquises hors du champ particulier dans lequel elles ont été construites. 	<ul style="list-style-type: none"> de se décentrer et d'entretenir avec les autres des relations empreintes de respect ; dans le cadre du débat hebdomadaire, de passer de l'examen de cas singuliers à une réflexion plus large ; de mettre en application des valeurs morales universelles en s'impliquant dans une démarche de solidarité ; de relier les connaissances et les compétences acquises dans des champs disciplinaires différents. 	<ul style="list-style-type: none"> d'évaluer pour soi, pour les autres, les risques de la vie quotidienne ; de connaître les mesures de prévention à prendre ; d'analyser une situation complexe pour alerter et s'impliquer dans la sécurité collective ; d'avoir le réflexe d'intervenir ; de mettre en œuvre une protection adaptée à la situation ; de donner l'alerte d'une manière structurée au service concerné ; de s'informer auprès de la victime des circonstances de l'accident et du siège des blessures et la rassurer ; de faire face à une situation complexe en effectuant les premiers gestes adaptés ; d'appliquer les consignes données.

Tableau F – Apprendre à porter secours et Maîtrise de la langue			
	Programmes	Compétences visées en fin de cycle	Apprendre à porter secours
Cycle 1 Le langage au cœur des apprentis- sages p. 19-25	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à prendre sa place dans des situations de communication. - Faire verbaliser des actions. - Faire évoquer des événements en leur absence. - Permettre de se repérer dans le temps et l'espace et faire utiliser les marques verbales de la temporalité. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre l'initiative d'un échange ; - de répondre aux sollicitations ; - de comprendre des consignes ; - de rappeler, en se faisant comprendre, un événement vécu. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'alerter : <ul style="list-style-type: none"> • en allant chercher un adulte ; • s'il n'y a pas d'adulte en téléphonant au SAMU (15) ; • en donnant son nom et celui de l'endroit où l'on se trouve ; • en racontant ce que l'on a vu, ce que l'on observe ; • en nommant les différentes parties du corps ; - de dire à la victime ce que l'on a fait.
Cycle 2 Maîtrise du langage et de la langue française p. 42	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre des prises de parole plus longues. - Aider à structurer la communication : relater des événements passés, décrire des situations, échanger et débattre en vue de construire une connaissance... 	<ul style="list-style-type: none"> - d'écouter autrui, de demander des explications et d'accepter les orientations de la discussion ; - de rapporter un événement, un récit, une information, une observation en se faisant clairement comprendre. 	<ul style="list-style-type: none"> - d'alerter de manière plus précise : <ul style="list-style-type: none"> • en se localisant dans un environnement familier ou plus lointain ; • en décrivant de manière plus détaillée un fait ou une situation ; • en indiquant la localisation d'une lésion et en décrivant son aspect ; • en répondant aux questions du médecin régulateur ; - d'expliquer à la victime ce que l'on a fait, la rassurer.
Langues étrangères ou régionales p. 57-58	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir quelques relations sociales simples : saluer, remercier. - Dire qu'on sait ou qu'on ne sait pas, demander de répéter, dire que l'on n'a pas compris. 	<ul style="list-style-type: none"> - de participer à de brefs échanges : salutations, présentations. <p>Avoir compris et retenu : quelques énoncés correspondant à des fonctions langagières fondamentales (parler de soi-même et de son environnement...).</p>	
Cycle 3 Maîtrise du langage et de la langue française p. 66 p. 68-70	<ul style="list-style-type: none"> - Par la maîtrise du langage, base de l'accès à toutes les connaissances, ouvrir de multiples horizons à l'enfant, lui assurer sa place de futur citoyen : <ul style="list-style-type: none"> • lui apprendre à se servir des échanges verbaux dans la classe ; • mettre sa voix et son corps en jeu dans un travail collectif portant sur une séquence théâtralisée ; • lui donner accès au lexique spécifique dans les différentes situations didactiques mises en jeu ; 	<ul style="list-style-type: none"> - de saisir rapidement l'enjeu de l'échange, d'en retenir les informations successives et de suivre le fil d'une conversation ; - de questionner à bon escient et de formuler une demande d'aide ; - de rappeler de manière claire et intelligible les expériences et les discours passés. <p>Avoir compris et retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens simples de l'énonciation. 	<ul style="list-style-type: none"> - d'effectuer une alerte structurée au service adapté en décrivant précisément une situation et l'état d'une personne (conscience, inconscience, respiration) ; - de s'informer auprès de « la victime » des circonstances de l'accident et du siège des blessures et la rassurer ; - d'appliquer les consignes données.

	<ul style="list-style-type: none"> • lui permettre d'interpréter correctement les différents mots de liaison ; • lui donner les moyens de comprendre et d'utiliser les temps verbaux du passé dans la narration ; • l'amener à utiliser à bon escient les connecteurs logiques dans le cadre d'un raisonnement rigoureux, • coordonner la rédaction collective d'un protocole d'enquête ou de visite, • rédiger, avec l'aide du maître un compte rendu d'expérience ou d'observation, • organiser collectivement un texte pour communiquer des connaissances. 	<p>– Les moyens verbaux de la relation d'événements passés ou à venir.</p> <p>– Les moyens d'exprimer la localisation.</p>	
Langues étrangères ou régionales p. 76	<p>– Faire en sorte que les élèves sachent communiquer un minimum en langue étrangère dans des situations concrètes de la vie de tous les jours.</p>	<p>– de se présenter et de parler de lui-même ;</p> <p>– de dire ce qu'il ressent ;</p> <p>– de parler de son environnement, de préciser la date et l'heure ;</p> <p>– de demander de répéter, de dire qu'il n'a pas compris.</p>	

Tableau G – Apprendre à porter secours et Agir et s'exprimer avec son corps – EPS			
	Programmes	Compétences visées en fin de cycle	Apprendre à porter secours
Cycle 1 Agir et s'exprimer avec son corps p. 27-30	<p>– Faire acquérir les connaissances et compétences utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé.</p> <p>– Favoriser les expériences d'un temps et d'un espace structurés par l'action.</p>	<p>L'élève sera capable :</p> <p>– de se faire aider par un conseil ;</p> <p>– de commencer à contrôler ses émotions ;</p> <p>– de prendre des repères dans l'environnement ;</p>	<p>L'élève sera capable :</p> <p>– de reconnaître les risques de l'environnement familial ;</p> <p>– de repérer une situation de danger pour soi, pour les autres ;</p> <p>– de se mettre hors de dangers ;</p> <p>– de demander de l'aide pour porter secours ou être secouru.</p>
Cycle 2 EPS p. 61-63	<p>– Éduquer à la responsabilité, à la sécurité et à l'autonomie.</p> <p>– Faire acquérir des compétences et des connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé.</p> <p>– Permettre la construction des compétences utiles dans la vie de tous les jours (se repérer dans un lieu, apprécier une situation de risque...).</p>	<p>– dans différentes situations, de s'engager lucidement dans l'action (choisir des stratégies efficaces, contrôler ses émotions).</p>	<p>– d'identifier un risque de son environnement familial ou plus lointain ;</p> <p>– d'identifier un danger pour soi, pour les autres ;</p> <p>– d'effectuer des gestes simples, d'éviter de bouger la partie du corps où siège le traumatisme, d'éviter de bouger une personne en cas de chute de hauteur ou de choc violent.</p>

<p>Cycle 3 EPS p. 91-93</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire acquérir les démarches nécessaires pour se mettre ou rester en sécurité. - Faire acquérir des compétences et des connaissances pour maintenir le corps en forme. - Apprendre à l'élève à mieux se connaître... à accepter puis dominer ses émotions 	<ul style="list-style-type: none"> - de s'engager lucidement dans l'action ; - de savoir construire un projet ; - d'appliquer et de construire des principes de vie collective. 	<ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer pour soi, pour les autres, les risques de la vie quotidienne ; - de connaître les mesures de prévention à prendre ; - d'analyser une situation complexe pour alerter et de s'impliquer dans la sécurité collective ; - d'avoir le réflexe d'intervenir ; - de mettre en œuvre une protection adaptée à la situation ; - de faire face à une situation complexe en effectuant les premiers gestes adaptés.
---	---	--	--

Tableau H – Apprendre à porter secours et Découvrir le monde – Mathématiques – Sciences			
Programmes		Compétences visées en fin de cycle	Apprendre à porter secours
<p>Cycle 1 Découvrir le monde p. 31-35</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Guider la découverte du corps, en faire désigner les différentes parties. - Faire prendre conscience des risques de l'environnement familial puis plus lointain. - Aider à se repérer et à se déplacer dans différents espaces. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de décrire des perceptions élémentaires ; - de reconstituer l'image du corps humain... à partir d'éléments séparés ; - de repérer une situation inhabituelle, de danger ; - de demander de l'aide pour porter secours ou être secouru ; - de décrire l'environnement proche. 	<p>L'élève sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repérer une situation de danger pour soi, pour les autres ; - d'alerter en donnant son nom et celui de l'endroit où il se trouve ; - de nommer les différentes parties du corps.
<p>Cycle 2 Découvrir le monde (espace, temps, monde du vivant, objets et matériaux) p. 54, p. 56-57</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les capacités de raisonnement en les appliquant à un champ plus étendu d'expériences. - Faire prendre conscience de la permanence de la matière, des critères distinctifs du vivant et du non-vivant. - Amener à connaître l'utilisation raisonnée d'objets techniques. - Aider à structurer l'espace et le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> - de se repérer dans son environnement proche, de s'orienter, de se déplacer ; - de décrire oralement les différents éléments d'un espace ; - de repérer les éléments étudiés sur des plans ; - d'identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique ; - de mesurer et comparer des durées. <p>Avoir compris et retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelques caractéristiques du fonctionnement de son corps et les différentes caractéristiques des cinq sens ; - l'existence de règles de sécurité pour l'utilisation des objets, écrites ou symbolisées sur certains d'entre eux. 	<ul style="list-style-type: none"> - d'identifier un risque de son environnement familial ou plus lointain ; - d'alerter de manière plus précise : <ul style="list-style-type: none"> • en se localisant dans un environnement familial ou plus lointain, • en indiquant la localisation d'une lésion et en décrivant son aspect ; - d'appliquer les consignes données : <ul style="list-style-type: none"> • en évitant de bouger la partie du corps où siège le traumatisme, en évitant de bouger une personne en cas de chute de hauteur ou de choc violent, • en refroidissant une zone brûlée, • en appuyant sur une plaie qui saigne avec une main protégée.

<p>● ● ● Cycle 3 Éducation scienti- fique Mathémat iques expéri- mentales p. 86-87</p>	<p>– Inscire l'élève dans une approche résolument expérimentale qui articule questionnements sur le monde et démarche d'investigation pour lui permettre de mieux assimiler les connaissances proposées. – Faire acquérir les principes simples de secourisme. – Faire réfléchir sur les grands problèmes éthiques de notre temps.</p>	<p>– de poser des questions précises et cohérentes à propos d'une situation d'observation ou d'expérience en utilisant un vocabulaire précis (lexique spécifique des sciences) ; – de porter secours, d'identifier un danger, d'effectuer une alerte complète, d'installer une personne en position d'attente.</p>	<p>– d'évaluer pour soi, pour les autres, les risques de la vie quotidienne ; – d'analyser une situation complexe pour alerter et de s'impliquer dans la sécurité collective ; – de décrire précisément une situation et l'état d'une personne (conscience, inconscience, respiration) et de nommer avec précision la partie du corps lésée ; – d'éviter de bouger la partie du corps où siège le traumatisme, d'éviter de bouger une personne en cas de chute de hauteur ou de choc violent ; – de refroidir une zone brûlée ; – d'appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée ; – de faire face à une situation complexe : <ul style="list-style-type: none"> ● en appréciant l'état de conscience d'une victime, ● en libérant les voies aériennes d'une victime inconsciente en basculant la tête en arrière, ● en vérifiant la présence de la respiration, ● en « mettant sur le côté » une victime inconsciente qui respire. </p>
---	--	---	--

E

xemples de programmation d'école

Le terme « projet » recouvre des actions de nature et d'ampleur différentes. Le projet d'école, pluri-annuel, est la mise en œuvre des objectifs nationaux, compte tenu des situations locales et des besoins spécifiques des élèves accueillis. Il est élaboré par l'ensemble de l'équipe éducative.

La progression est établie par l'enseignant dans sa classe en fonction des compétences des enfants. La programmation s'intègre dans le projet d'école et prend en compte les progressions, elle est le résultat de concertations de tous les enseignants de l'école.

Éducation à la santé – Apprendre à porter secours						
	Objectifs	Qui	Durée	Nature de l'action	Domaines ou disciplines	Évaluations
PS	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre à dire son nom. Identifier un risque de l'école pour rester en sécurité. Alerter l'adulte. 	L'enseignant de la classe	2 semaines	Module d'apprentissage	Vivre ensemble : communiquer.	
MS	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre à téléphoner. Identifier une situation anormale. 		5 à 6 semaines	Projet interdisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> Le langage au cœur des apprentissages. Découvrir le monde. Agir et s'exprimer avec son corps. 	Évaluation des jeux de rôle téléphoniques.
GS	<ul style="list-style-type: none"> Connaître son corps. Tous les objectifs du cycle 1. 		2 semaines	Module d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise du langage et de la langue française. Découverte du monde. Vivre ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> Réactivation mémoire (RM). Trace écrite.
CP	<ul style="list-style-type: none"> Identifier un risque dans la rue. Connaître l'adresse de son domicile, de l'école ; savoir se situer. Savoir se protéger et protéger autour de soi. Alerter. 	Les enseignants (déclinaison possible)	5 à 6 semaines	Projet interdisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise du langage et de la langue française. Découverte du monde. Vivre ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> Réactivation mémoire (RM). Mise au point d'une trace mémoire.
CE1	<ul style="list-style-type: none"> Être capable d'agir face à une victime consciente avec un traumatisme, une brûlure, un saignement. Alerter en donnant un message structuré. Appliquer les conseils donnés. Tous les objectifs du cycle 2. 		2 semaines	Module d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise du langage et de la langue française. EPS. 	<ul style="list-style-type: none"> Réactivation mémoire (RM). Élaboration d'une production écrite.
CE2	<ul style="list-style-type: none"> Révision des acquis des cycles 1 et 2, avec de nouvelles situations. Délégation de l'alerte. 		5 à 6 semaines	Projet interdisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> Éducation scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une exposition
CM1	<ul style="list-style-type: none"> Conscience/ inconscience. Tous les objectifs du cycle 3. 	Les enseignants ou tuteurat	2 semaines	Module d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise du langage et de la langue française. Éducation scientifique. EPS 	<ul style="list-style-type: none"> Réactivation mémoire (RM). Élaboration d'articles dans le journal d'école.
CM2	<ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs du cycle 3. Réactivation mémoire. 		2 semaines	Module d'apprentissage.		

Communiquer et découvrir son environnement (école maternelle et école élémentaire)				
	Objectifs	Nature de l'action	Domaines ou disciplines	Évaluations
PS	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à dire son nom. - Identifier un risque de l'école pour rester en sécurité. - Demander de l'aide à bon escient. - Alerter l'adulte. 	<ul style="list-style-type: none"> Module d'apprentissage : visite de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre ensemble. - Le langage au cœur des apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> Jouer au jeu des prénoms.
MS	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à dire son nom. - Connaître son adresse. - Connaître le nom de l'école. - Apprendre à téléphoner. - Identifier les risques de la promenade (par exemple ne pas ramasser n'importe quoi). - Demander de l'aide à un adulte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation-mémoire ; - module d'apprentissage : préparation d'une sortie en forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le langage au cœur des apprentissages. - Découvrir le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des jeux de rôle : le jeu du téléphone.
GS	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le nom des différentes parties du corps. - Connaître le numéro du SAMU. 	<ul style="list-style-type: none"> Module d'apprentissage : préparation d'une sortie au cabinet médical. 	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> Jouer à « Jacques a dit ».
CP	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'adresse de son domicile. - Connaître l'adresse de l'école. - Identifier un risque de la rue. - Demander de l'aide à bon escient. - Savoir utiliser le numéro du SAMU. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation-mémoire ; - module d'apprentissage : préparation d'une sortie dans le quartier ou dans l'environnement proche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du langage et de la langue française. - Découvrir le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> Écrire son nom, son adresse, l'adresse de l'école.
CCE1	<ul style="list-style-type: none"> - Agir face à une personne consciente. - Agir face à un traumatisme, une brûlure, un saignement. - Alerter en donnant un message clair et précis. - Appliquer les conseils donnés. - Tous les objectifs du cycle 2. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation-mémoire ; - module d'apprentissage : organisation d'une journée sport et santé au gymnase et à la piscine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir le monde. - Éducation physique et sportive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un livret de santé. - Préparer une trousse de secours.
CCE2	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les consignes de précaution dans un lieu nouveau. - Identifier un risque dans des situations nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation-mémoire ; - module d'apprentissage : préparation d'une visite dans un château ou un lieu du patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir le monde. - Histoire et géographie. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une fiche de précautions à prendre avant une visite.
CM1	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les états de conscience et d'inconscience 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation-mémoire ; - module d'apprentissage : préparation d'une visite au musée. 	<ul style="list-style-type: none"> Éducation scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer une affiche d'information.
CM2	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques d'un lieu de vie nouveau. - Tous les objectifs du cycle 3. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation-mémoire. - module d'apprentissage : préparation d'une visite du collège et des structures sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation scientifique. - Éducation physique et sportive. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une fiche récapitulative des conduites dans des situations diverses.

Questions transversales

Apprendre à traiter les informations du cycle 1 au cycle 3

Être capable d'alerter le plus efficacement et le plus rapidement possible, en ne donnant que les informations utiles, est une compétence indispensable pour apprendre à porter secours.

En effet pour alerter il est nécessaire :

- d'observer ;
 - d'identifier une situation inhabituelle ;
 - d'analyser rapidement cette situation :
 - de prélever les informations importantes ;
 - d'éliminer les informations superflues ;
 - de transmettre objectivement la situation relatée.
- Si l'on dit aux élèves : « Une voiture rouge avec des sièges en velours bleu et gris a renversé un enfant ; le conducteur, habillé en marron avec une casquette beige à carreaux, est aussitôt descendu de son véhicule. La victime âgée de huit ans est vêtue d'un pantalon bleu et d'un blouson jaune à capuche ; elle est allongée consciente et souffre de la jambe gauche qui ne saigne pas », certains auront des difficultés à relater la situation en ne citant que les informations importantes pour protéger la victime. C'est par des activités diverses que l'enfant, peu à peu, pourra identifier et traiter les informations utiles pour répondre à une demande précise. Deux types d'activités seront proposés pour favoriser ces acquisitions :
- les activités habituelles dans le cadre des apprentissages dans les différents domaines d'apprentissage ;
 - des activités spécifiques mises en œuvre pour « Apprendre à porter secours ».

Références sur lesquelles on peut s'appuyer⁹

Cycle 1

« Pour qu'il puisse établir des connaissances, il importe de guider l'enfant vers une toute première analyse de son environnement fondée sur la mise en ordre des perceptions qu'il en reçoit. C'est par l'usage de ses sens que l'enfant reconnaît les objets et les

événements qu'il perçoit. L'aider à mieux découvrir le monde, c'est donc enrichir et développer ses aptitudes sensorielles, lui permettre de s'en servir pour distinguer des réalités différentes, les classer ou les ordonner, les décrire grâce au langage. »



dessin de Kevin

Cycle 2

« ... L'accès oral à ces sources d'information [film, livre, revue, multimédia...] par le son ou par la voix du maître, l'appui sur les images ou les schémas restent nécessaires. Là encore production et compréhension se complètent : parcours en commun d'un document, dialogue sur les aspects successifs des éléments d'information... »

« Très souvent, un documentaire est abordé pour répondre à une question précise. Il suppose donc que l'élève se dote d'une stratégie de recherche appuyée sur les tables des matières, les index, les titres et les

9. Références extraites des programmes d'enseignement de l'école primaire (BO hors-série n° 1 du 14 février 2002).

intertitres... L'inférence joue dans ce type de lecture un rôle certainement plus important que dans le récit. Pour résoudre les problèmes que posent les lacunes du texte, il convient de faire de la fréquentation des documentaires un moment privilégié dans la construction de connaissances ordonnées plutôt qu'un acte de lecture autonome. »

Cycle 3

« ... Participer activement à un débat argumenté pour élaborer des connaissances scientifiques en en respectant les contraintes (raisonnement rigoureux, examen critique des faits constatés, précisions des formulations...). »

« ... Trouver sur la toile des informations scientifiques simples, les apprécier de manière critique et les comprendre, traiter une information complexe comprenant du texte, des images, des schémas, des tableaux... »

Pistes pédagogiques

Activités habituelles

Des supports variés peuvent être utilisés : comptines, contes, albums, bandes dessinées, textes documentaires, affiches... suivant l'âge des enfants, les projets de la classe et de l'école.

Il est à noter qu'il est très important d'indiquer dans quel but une information est recherchée, les éléments essentiels pouvant varier en fonction de ce but.

Le traitement des informations et leur représentation par le langage ont besoin d'entraînement comme l'attention, la capacité de perception et la mémoire. À l'école primaire, l'enfant apprend, dans tous les domaines, à identifier des sensations et des émotions. Il est conduit à adapter son langage à l'interlocuteur pour se faire de mieux en mieux comprendre. Il devient capable de réfléchir sur une situation, de raisonner, de décider, d'évoquer des choses et des êtres absents, d'exprimer des choix, des impressions. Lorsqu'il se trouvera, lors de jeux dramatiques ou de situations réelles, en communication avec le médecin régulateur du SAMU-Centre 15, il s'efforcera de mettre en œuvre ces compétences.

Cycles 1 et 2

Images, comptines, contes, affiches seront proposés. Dès son plus jeune âge, l'enfant est mis en présence d'un grand nombre d'images et de situations réelles ou imaginaires. Il est important de le préparer à recevoir cette abondance d'informations. Par exemple, le conte *Poule Rousse*, bien connu, renferme des informations essentielles pour le déroulement de

l'histoire : les enfants comprennent très bien que, si la poule ne possède pas de ciseaux, elle ne peut s'échapper du sac où la tient enfermée le renard...

Les jeunes enfants éprouvent des difficultés à synthétiser une image, une affiche, un récit. Souvent, ils établissent un inventaire, s'attachent à des détails en fonction de leurs connaissances personnelles, de leur sensibilité. Le rôle de l'adulte est de les amener progressivement à appréhender objectivement les documents, quels qu'ils soient.

Cycles 2 et 3

Affiches et documents divers seront exploités.

Les élèves seront amenés à résumer des articles de journaux relatant, par exemple, des manifestations sportives (courses, matchs) ou des faits divers. Au fur et à mesure de leurs possibilités, leurs connaissances seront ordonnées avec l'aide de l'enseignant qui, par un questionnement, mettra en valeur les savoirs qu'ils n'ont pas encore exploités.

L'image doit faire l'objet d'une utilisation raisonnée qui conduit les élèves à analyser ce qui produit du sens et est important.

Activités spécifiques

Si l'on veut proposer aux enfants des activités plus spécifiques par rapport au thème « Apprendre à porter secours », on choisira des documents en rapport avec la sécurité, la prévention et la protection, par exemple, des articles de journaux relatant des incidents ou des accidents, des affiches recommandant la prudence...



Explication détaillée et justification des gestes pour porter secours

Ce tableau propose une analyse détaillée des savoirs et des savoir-faire figurant dans le tableau des connaissances et des compétences à acquérir par les élèves tout au long de l'école primaire. Il est

destiné à faciliter l'articulation de séquences pédagogiques avec les contenus des programmes et, par là même, l'appropriation et la mémorisation des gestes de premiers secours par les élèves.

Il s'articule, selon une complexité croissante, sur les gestes à acquérir au cycle 2 et au cycle 3, à partir du guide national de référence « formation aux premiers secours ».

Conduite à tenir face à une brûlure
<ul style="list-style-type: none"> • Les brûlures peuvent être causées par : <ul style="list-style-type: none"> – des liquides, – des vapeurs, – des objets chauds (ou très froids...), – des frottements, – des courants électriques, – des produits chimiques
<ul style="list-style-type: none"> • Une recherche sur les moyens de faire descendre la température d'un ou plusieurs d'objets met en évidence divers modes d'action pour y réussir : l'éloigner d'une source de chaleur, le mettre dans un lieu froid ou frais, le mettre en contact avec un objet froid... • En maintenant, un temps assez long, sous l'eau courante froide, un objet qui a emmagasiné de la chaleur, on constate qu'on réussit facilement à faire baisser sa température.
<p>En cas de brûlure, la peau et les organes qu'elle protège (muscles, nerfs...) peuvent être endommagés et on souffre beaucoup.</p> <p>C'est pourquoi, il faut mettre sous l'eau courante froide la zone brûlée, pour arrêter la progression de la brûlure et diminuer la douleur. N'effectuer aucune autre intervention, par exemple ne pas retirer un vêtement en contact avec la peau.</p>
Conduite à tenir face à un traumatisme
<ul style="list-style-type: none"> • Les différents types de blessure ou de traumatisme se caractérisent par : <ul style="list-style-type: none"> – des bosses, des bleus, des plaies, – l'étirement ou le déchirement d'un muscle ou d'un ligament, – la lésion d'une articulation, – la fracture d'un os.
<ul style="list-style-type: none"> • Les différents types de blessure ou de traumatisme peuvent avoir pour origine : des coups, des chutes, des chocs, des compressions violentes.
<ul style="list-style-type: none"> • Un traumatisme peut concerner toutes les parties du corps, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> – un traumatisme du membre inférieur (cuisse, jambe), – un traumatisme du membre supérieur (un bras, avant-bras), – un traumatisme articulaire (épaule, coude, cheville...) – un traumatisme de la colonne vertébrale (cou, dos), – un traumatisme crânien (tête, face).
<ul style="list-style-type: none"> • Des situations diverses peuvent être à l'origine d'un traumatisme, comme : des jeux, des activités physiques et sportives, des activités dans la maison ou le jardin, des déplacements à pied, à vélo ou en voiture...
<p>En cas de traumatisme, une ou plusieurs parties du corps peuvent être endolories ou porteuses d'une lésion et rendre des mouvements douloureux, difficiles ou même impossibles.</p> <p>C'est pourquoi, il faut éviter de bouger une personne qui a subi un traumatisme et tout particulièrement la partie du corps où siège le traumatisme, pour ne pas aggraver une lésion et diminuer la douleur.</p>

Conduite à tenir face à une plaie qui saigne
<ul style="list-style-type: none"> • Chez une personne en bonne santé, le sang, ne circule qu'à l'intérieur des vaisseaux, à l'exception des pertes mensuelles normales chez les femmes réglées. Sa quantité doit demeurer constante car c'est un liquide qui transporte, dans tout le corps, nourriture et oxygène.
<p>En cas de blessure, lorsque le sang coule à l'extérieur du corps, on dit que la personne fait une hémorragie, cela présente deux dangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la personne blessée peut perdre beaucoup de sang, voire mourir si rien n'est fait. <p>C'est pourquoi il faut appuyer sur une plaie qui saigne pour empêcher le sang de s'écouler ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • très rarement, le sang peut transmettre des maladies d'une personne à l'autre (si la personne qui porte secours a aussi une plaie à la main). <p>C'est pourquoi, une personne qui porte secours doit se protéger la main (tissu, matière plastique...).</p>
Conduite à tenir face à une personne inconsciente qui respire
Décrire l'état de conscience d'une personne
<ul style="list-style-type: none"> • La conscience ou la perte de conscience peuvent être établies à partir de l'existence de perceptions sensorielles d'une personne (toucher, ouïe...) et de sa capacité à communiquer avec un interlocuteur (réponse verbale ou motrice).
<ul style="list-style-type: none"> • L'état de conscience d'une personne peut être identifié, en fonction des sens qui restent mobilisables, en lui demandant : <ul style="list-style-type: none"> – de répondre à des questions simples qu'on lui pose ; – de serrer la main d'une personne qui tient la sienne, d'effectuer un mouvement de faible amplitude en réponse à une demande.
Décrire l'état de ventilation d'une personne inconsciente
<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les organes participant à la respiration, on peut citer : <ul style="list-style-type: none"> – les voies aériennes supérieures (nez, bouche, gorge...); – la trachée ; – dans la cage thoracique, les bronches et les poumons.
<ul style="list-style-type: none"> • On peut faire percevoir comment se fait le passage de l'air pour respirer en expérimentant ce qui se passe si l'on empêche ou rend difficile ce passage aux différentes étapes : le nez, la gorge, la poitrine. • On peut vérifier qu'il est nécessaire que certaines parties du corps – tête, gorge, haut de la poitrine – soient alignées pour respirer sans difficulté.
<ul style="list-style-type: none"> • On peut connaître l'état de la ventilation d'une personne en cherchant son souffle et pour ce faire : <ul style="list-style-type: none"> – regarder si le thorax et/ou le ventre se soulèvent ; – écouter près de son visage si l'on entend le souffle ; – sentir, en approchant sa joue.
Basculer prudemment la tête en arrière
<ul style="list-style-type: none"> • Les deux conduits qui passent dans la gorge permettent l'un de respirer (trachée) et l'autre de se nourrir (œsophage). Lorsqu'on « avale de travers », ça signifie qu'un aliment s'engage dans la trachée au lieu de descendre dans l'œsophage et entraîne l'asphyxie. <p>Lorsqu'une personne est inconsciente, les muscles sont relâchés. Ainsi, la langue « chute » vers l'arrière-gorge et peut faire obstacle à l'inspiration.</p> <p>C'est pourquoi, il faut basculer prudemment la tête de la personne en arrière, en mettant deux doigts sous le menton et l'autre main sur le front pour faire remonter la langue qui est solidaire du maxillaire inférieur.</p>

Mettre une personne sur le côté

• **Lorsqu'une personne est inconsciente**, les réflexes de toux et de déglutition peuvent disparaître. Elle n'est donc plus capable « d'avaler sa salive, ni de tousser » si un corps étranger passe dans la trachée. Sur le dos, le contenu de l'estomac peut donc passer de l'œsophage dans la trachée et entraîner une asphyxie.

C'est pourquoi, il faut mettre une personne inconsciente sur le côté, dans une position stabilisée qui permette le passage régulier de l'air vers les poumons et ouvrir la bouche pour faciliter l'écoulement de la salive et des vomissements.

Cas particulier

• **Dans le cas d'une chute de hauteur ou de choc violent**, la « mise sur le côté » risque d'aggraver l'état de la victime (suspicion de fracture de la colonne vertébrale ou de traumatisme crânien).

C'est pourquoi, il faut éviter de bouger la victime et appeler le SAMU pour connaître la conduite à tenir.

Mettre en œuvre une démarche de prévention

« Prévention : ensemble de mesures destinées à éviter un événement qu'on peut prévoir et dont on pense qu'il entraînerait un dommage pour l'individu ou la collectivité¹⁰. »

« Apprendre à porter secours » à l'école rappelle à de nombreuses reprises la place que tient, dans l'éducation à la responsabilité, l'acquisition par les enfants d'une démarche de prévention.

La présente fiche récapitule les différents risques à aborder dans le cadre d'une éducation à la sécurité afin de contribuer à les prévenir ; les informations fournies pourront également nourrir les simulations et les jeux de rôle mis en place pour apprendre à porter secours.

Prendre conscience des risques, apprendre à les identifier, savoir anticiper, adapter son comportement permettent d'effectuer des actions dans des situations de la vie courante, mais aussi dans des situations exceptionnelles en se mettant le moins possible en danger. Éduquer les enfants à une prise de risque mesurée et réfléchie, dans les actions de la vie courante, dans le déroulement des activités mises en place dans les différents champs disciplinaires (sciences, éducation physique et sportive...), dans les temps de vie scolaire, lors de simulations..., c'est leur apprendre à grandir en exerçant progressivement leurs responsabilités et en prenant des initiatives à leurs mesures. Cela implique toujours :

– des connaissances sur l'objet, la substance, le phénomène en cause lorsqu'on effectue une action ;

– des compétences telles que, savoir utiliser un objet, effectuer des actions et des gestes ;

– des étapes d'apprentissage, des confrontations, des validations.

Il est en effet important de ne pas contraindre les enfants à gérer une contradiction implicite en qualifiant de dangereux des objets dont l'intérêt et le bénéfice leur apparaissent comme évidents et que les adultes estiment pratiques ou agréables, par exemple des objets coupants, l'eau chaude, un appareil de cuisson... Alors que ce sont les conditions de leurs usages, leur détournement qui peuvent les rendre dangereux.

Dans des lieux familiers, à la maison, à l'école ou même en voiture, les enfants se sentent souvent à l'abri des dangers ; pourtant de très nombreux accidents surviennent dans la vie de tous les jours.

En fonction de l'âge, mais surtout du développement psychomoteur des enfants, certaines actions ou l'usage de certains objets :

– font l'objet d'une interdiction pure et simple, l'usage possible étant clairement renvoyé à un moment où l'enfant « sera plus grand » ;

– deviennent possible, avec l'accompagnement du maître ou d'un autre adulte ;

– peuvent intervenir de manière autonome, les enfants étant capables de « faire tout seul ».

Les pictogrammes placés sur des objets ou des produits aident à reconnaître ceux qui sont dangereux. Selon le cas, les enfants ne doivent pas utiliser ces objets ou ces produits ou le faire uniquement avec un adulte.

Il est donc important que les enfants sachent reconnaître les situations, les produits ou les objets qui peuvent être dangereux. En grandissant, ils apprennent avec l'aide d'un enseignant ou d'un autre adulte à se comporter avec prudence, à respecter la destination

10. Voir le dictionnaire en ligne, Trésor de la langue française : atilf.atilf.fr/tlf.htm

de ces objets ou de ces produits et les règles prévues pour leur emploi. En effet, c'est presque toujours quand on ne les utilise pas comme il faut qu'ils deviennent dangereux, peuvent rendre malade, blesser et même tuer.

Certains facteurs favorisent les accidents :

- avoir à se déplacer, à agir dans des lieux qu'on ne connaît pas bien ; cela est particulièrement sensible pour les enfants (nouvelle école, classes transplantées, maison des grands-parents, d'un copain, de vacances...) ;
- être moins attentif à ce que l'on fait parce qu'on est fatigué, triste, en colère, inquiet ou au contraire très joyeux ;
- effectuer certaines activités ou jouer dans certains lieux peut comporter plus de risque que dans d'autres ; il est donc préférable de les éviter.

Sécurité dans la vie de tous les jours

La sécurité domestique, plus largement dénommée sécurité dans la vie de tous les jours, concerne les accidents qui peuvent survenir dans des activités menées quotidiennement, si l'on n'adopte pas un comportement prudent, bien adapté à l'action projetée. Diverses atteintes peuvent survenir :

– **une intoxication.**

En mangeant ou en buvant des produits dangereux qui agissent comme du poison, on peut s'intoxiquer avec :

- des produits d'entretien pour le ménage, la lessive, la voiture, le jardin... ;
- des médicaments qui deviennent dangereux s'ils sont utilisés comme des bonbons ou pour jouer ;
- des plantes ou des fruits (baies) qui sont toxiques si on les avale ;

– **une blessure, un traumatisme avec ou sans plaie.**

En tombant, en fermant une porte ou un meuble, en utilisant un objet ou un appareil sans avoir appris à le faire ou en le faisant de manière imprudente, on peut se blesser gravement. Ces blessures peuvent être provoquées par :

- des chutes de hauteur : les lits superposés, l'échelle, l'escalier, une fenêtre... ;
- une compression plus ou moins violente : les portes, les tiroirs, les portes de garage... ;
- des objets coupants : les couteaux, les ciseaux, le rasoir, l'appareil ménager, le taille-haie, la tondeuse à gazon... ;

– **une brûlure.**

En touchant une flamme, une source de chaleur, un liquide ou un objet chaud, un objet qui fonctionne à l'électricité, certains produits chimiques, la peau et les organes qu'elle protège peuvent être détruits à n'importe quel endroit du corps. Des brûlures peuvent être provoquées par :

- des liquides ou vapeurs : l'eau chaude au robinet, une casserole avec de l'eau, les aliments au micro-onde...

- des objets chauds : les plaques de cuisson, la porte du four, le fer à repasser, l'ampoule qu'on vient d'éteindre...

- des flammes : les allumettes, le briquet, l'appareil de cuisson ou de chauffage à gaz, le barbecue...

- des courants électriques : les prises, les sècheirs, les appareils ménagers...

- des produits chimiques qui brûlent : les produits déboucheurs, l'eau de javel...

- des frottements : les cordes sur le portique...

- le soleil : une trop longue exposition au soleil lorsqu'il fait chaud.

Lorsque quelque chose s'enflamme, cela peut aussi provoquer un incendie ;

– **une asphyxie.**

En inspirant de l'eau ou en avalant de travers un objet ou un aliment, l'air que l'on respire ne peut plus entrer dans les poumons, le corps ne reçoit plus d'oxygène. Il est impossible de vivre plus de quelques minutes sans oxygène. On peut s'étouffer avec :

- des objets ou des aliments : des billes, des cacahuètes...

- l'eau : la noyade est une asphyxie provoquée par l'entrée de l'eau dans les poumons.

Un cahier de prévention, *Prévenons les accidents à la maison*, a été réalisé à destination des élèves de cycle 2 par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, le secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises et à la consommation avec le concours des « Assureurs Prévention-Santé » et de la « Fédération française des sociétés d'assurances ». Ce document est accessible sur le site EduSCOL.

Des informations détaillées sont accessibles sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) à l'adresse suivante : www.inpes.sante.fr/

Sécurité routière

Il a paru nécessaire de faire découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas « à prendre » mais à partager, c'est pourquoi l'école contribue à faire acquérir des comportements qui permettent aux enfants de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier.

Les programmes de l'école primaire de 2002 sont le cadre de référence de cette formation. Ils déterminent les contenus et les compétences sur lesquels prendre appui pour mener à bien cette formation définie par la circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002¹¹ relative à la « mise en œuvre d'une attestation de

11. Encart – BO n° 40 du 30 octobre 2002.

première éducation à la route (APER) dans les écoles maternelles et élémentaires ».

Réalisé à partir des différents domaines d'activités ou des différentes disciplines, l'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves des écoles maternelles et élémentaires relève de plusieurs registres d'objectifs :

- des objectifs de l'ordre des savoirs, de la connaissance des règles de circulation, de sécurité ;
- des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau comme anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions ;
- des objectifs de l'ordre des comportements comme être respectueux des autres usagers.

L'APER, délivrée à l'issue de la scolarité primaire, valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification.

La circulaire relative à l'APER et les livrets pédagogiques *La Sécurité routière à l'école* sont disponibles sur le site EduSCOL à l'adresse suivante : <http://edu.scol.education.fr/D0163/accueil.htm>

Sécurité incendie

À l'école, la sécurité incendie peut facilement être abordée à l'occasion des exercices d'évacuation réalisés régulièrement au cours de l'année scolaire lors d'un court moment consacré à l'examen des conditions de déroulement de ces exercices et des difficultés qu'ils ont pu révéler.

Le site de l'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (ONS) met à disposition toutes les informations utiles concernant la réglementation et les ressources disponibles dans ce domaine : http://ons.education.gouv.fr/texte_off.htm

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a réalisé un document relatif à l'intoxication au monoxyde de carbone et aux incendies domestiques téléchargeable dans la rubrique « Accident – grand public » à l'adresse suivante : www.inpes.sante.fr

Sécurité en cas de risques majeurs

Un « Guide pour l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs à destination des écoles, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale » a été publié au *BO* hors-série n° 3 du 30 mai 2002, accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bo/2002/hs3/default.htm

Deux des annexes de ce document peuvent apporter des informations et une aide pour aborder les risques majeurs avec les élèves :

- l'annexe 5 consacrée aux recommandations générales de mise en sûreté en fonction des différents

risques naturels (inondation, feu de forêt, tempête, séisme, glissement de terrain, cyclone, éruption volcanique, avalanche) ou technologiques (accident industriel ou résultant d'un transport de matière dangereuse-TMD, rupture de barrage, nucléaire) ;

- l'annexe 12 qui définit les conditions dans lesquelles la dimension éducative est intégrée dans les conduites mises en place pour faire face aux risques majeurs.

Cette dernière précise la nécessité d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et, prioritairement, sur ceux auxquels l'école ou l'établissement sont exposés ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

Au-delà de la simple information, elle indique qu'il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques qui s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. En complémentarité avec les actions de prévention et de secours conduites par les organismes institutionnels, elle se fixe pour tâche de :

- faire prendre conscience aux élèves que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer éventuellement à celle des autres ;
- développer l'idée qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Différents champs disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent. Les enseignants sont amenés à intégrer ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe et à les relier à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement).

Ils peuvent pour cela :

- associer les élèves à certains aspects de l'élaboration du *Plan particulier de mise en sûreté* (PPMS) en les confrontant avec des réalités concrètes et en développant le lien avec les familles et les autres acteurs de la société ;

- confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent leur être confiés.

Deux sites peuvent être consultés utilement :

- Éducation à la sécurité de la direction de la technologie du ministère chargé de l'Éducation nationale, <http://www.educnet.education.fr/securite/indrmaj.htm>
- Le site du ministère chargé de l'Environnement, <http://www.prim.net>

Pistes pédagogiques

Exemple de séquence au cycle 1 – apprendre à téléphoner pour alerter

Cette séquence a pour objectif d'apprendre aux élèves à :

- utiliser un objet technologique, le téléphone ;
 - effectuer une alerte, en se présentant et en expliquant le motif de son appel à un interlocuteur absent.
- L'enseignant repère la place de la séquence dans la progression de l'apprentissage des gestes de premiers secours.

Activités précédant cette séquence

- Apprendre à reconnaître un risque, une situation anormale pour rester en sécurité.
- Apprendre à demander de l'aide à un adulte suivant la situation.

Domaines d'activités concernés

- « Vivre ensemble ».
- « Découvrir le monde ».
- « Le langage au cœur des apprentissages ».

Objectifs spécifiques, connaissances et compétences travaillées

- Obtenir la tonalité et composer le 15 sur un téléphone (différents modèles).
- Se présenter : apprendre à dire son prénom, son nom, son adresse, le nom de l'école et son adresse.
- Expliquer le motif de son appel : décrire une situation que l'on voit (situation mimée), une situation remémorée ou proposée à l'aide d'une ou de plusieurs images.
- Parler à un interlocuteur absent : prendre conscience de la nécessité de l'ordre d'un récit, être capable d'écouter, de comprendre le contenu d'un message, de dialoguer.
- Nommer les parties du corps humain et intégrer leur désignation dans un récit ou une réponse.

Mise en œuvre

Cette séquence peut être travaillée à partir de la petite section, elle s'enrichit et se complexifie tout au long du cycle. Il est important de partir des acquis manifestés par les enfants à l'occasion de jeux spontanés avec de vrais téléphones mis à leur disposition dans les coins jeux.

Avertissement : l'apprentissage visé consiste, pour l'enfant, à savoir comment aider une personne en cas d'accident ou de problème de santé. Il est fortement déconseillé, dans les simulations ou les jeux de rôle qui servent de support à ces séquences, de faire mimer par les enfants des actions qui représentent une mise en danger, particulièrement pour les plus jeunes.

Si, avec les élèves les plus âgés, ce parti-pris est retenu, il est indispensable d'élucider avec eux cette démarche afin de leur permettre d'effectuer une telle simulation avec la distance et le positionnement nécessaires.

Séance 1

Au cours de l'accueil du matin, l'enseignant s'intègre au jeu et propose dans l'action des relances permettant aux dialogues téléphoniques d'évoluer (une maman appelle son fils, on commande un plat pour le dîner, un père prend rendez-vous chez le docteur...). L'enseignant observe le geste, la posture, la mimique, l'articulation, la variation de l'intonation, le débit de la parole, l'ordre logique du récit ou des explications données que les enfants sont capables de produire d'eux-mêmes.

Séance 2

Au cours de regroupements collectifs, l'enseignant propose des mises en situations particulières qui peuvent s'appuyer sur :

- des documents photographiques montrant une situation d'accident qui justifie ou non l'appel au 15 ;
- la mise en scène par des jeux de rôles, au cours desquels, lorsque cela est possible, le dialogue sera engagé avec un membre de l'équipe du SAMU-Centre 15.

Durant ces simulations, l'enseignant fait prendre conscience des éléments spécifiques à cette situation de communication et travaille l'articulation, l'intonation, l'organisation des informations et leur progression.

Séance 3

L'enseignant reprend la même activité, à partir du même support, en petits groupes pour fixer les apprentissages langagiers. Cette activité doit être conduite de telle sorte que chaque élève de la classe ait pu jouer le rôle de celui qui alerte.

N.B. – Cette séquence est à reprendre plusieurs fois dans l'année à partir de propositions de situations différentes, surtout pour les enfants ayant éprouvé des difficultés lors de la séance en petits groupes.

Autres pistes pédagogiques et prolongements

- Faire repérer le dialogue dans les comptines, les histoires et les albums.
- Faire acquérir le vocabulaire spécifique du schéma corporel à travers chants, comptines, jeux de doigts, jeux dansés.
- Conduire des activités de structuration du récit (emploi pertinent des temps, des indicateurs d'espace et de temps, des pronoms personnels) à partir, par exemple, d'images séquentielles.
- Faire étudier des albums, des supports vidéo, diapo ou cédérom ayant pour thème la sécurité.

– Proposer de la lecture d'images à partir d'affiches de prévention des risques.

– Faire construire en dictée à l'adulte des traces écrites, mémoire des apprentissages : la carte d'identité, l'intitulé de l'enveloppe, l'information aux parents, l'affiche de l'alerte, le schéma légendé.

Évaluation de l'alerte au cycle 1

Au début du cycle 1, les enfants ont des niveaux de compétence en langage, une représentation de l'espace, du temps, du schéma corporel très différents les uns des autres. Il est important qu'ils puissent exprimer par le langage leurs actions pour en prendre conscience et fixer leur déroulement.

Une évaluation peut être mise en place dès que l'enseignant s'aperçoit que l'élève est capable de participer à un échange téléphonique avec l'adulte. Pour ce faire, il privilégiera l'évaluation des élèves au cours de jeux de rôle qui permettront ainsi de juger du réinvestissement des savoirs dans l'action. Il s'agit donc d'une évaluation par observation des élèves en situation d'apprentissage. Cela consiste, pour l'enseignant, de disposer d'une grille d'observation qu'il lui faut construire à partir du tableau « Alerter le 15 » page suivante. La fiche individuelle d'évaluation proprement dite sera constituée à partir de la même liste en regroupant les items. Ce travail gagnera à être réalisé au niveau du cycle. L'utilisation du magnétophone facilite l'analyse des erreurs. À la fin du cycle 1, une évaluation de l'alerte peut être proposée par l'enseignant sur une base identique pour tous les élèves : par exemple, en faisant choisir à l'élève une photo montrant un problème nécessitant une alerte.

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, la formulation en « je » a été conservée pour l'évaluation des actions à réaliser, alors que l'évaluation du message d'alerte tient compte de la distance posée par l'observation de l'enseignant.



Alerter le 15	
Évaluation des actions à réaliser	
<ul style="list-style-type: none"> - J'ai vérifié qu'il n'y a pas d'adulte près de moi ; - j'ai bien utilisé le téléphone ; - je dis mon nom ; - je dis où je suis ; - je donne mon adresse si je suis à la maison ; - j'explique ce que je vois ; - j'écoute ce qu'on me dit ; - j'attends qu'on me dise de raccrocher. 	
Évaluation du message d'alerte	
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'articulation ; - clarté du message ; - précision des informations : <ul style="list-style-type: none"> • donne son nom, • indique le lieu où il se trouve, • dit ce qu'il voit, • précise la partie du corps concernée ; - Bonne imitation de la situation (posture, intonation) ; - Qualité de l'écoute et du dialogue : <ul style="list-style-type: none"> • est capable de dire : « Je n'ai pas compris », « Pouvez-vous répéter SVP? », • ne reste pas coi lors d'un appel. 	
Évaluation globale du message d'alerte	

Exemple de séquence au cycle 2 – alerter, agir face à un traumatisme, un saignement ou une brûlure

À l'école maternelle, les enfants ont appris à donner l'alerte en repérant une situation inhabituelle ou de danger, en demandant de l'aide à un adulte et en téléphonant à un service de secours ; au début de l'école élémentaire, ces connaissances seront réactivées.

Cette séquence a pour objectif de conduire les élèves à :

- ne pas se mettre en danger dans une situation d'accident afin d'éviter un suraccident ;
- effectuer une alerte plus précise et plus structurée qu'au cycle 1 ;
- porter secours, en évitant la mobilisation en cas de traumatisme, en comprimant en cas de saignement, en refroidissant en cas de brûlure.

Activités précédant cette séquence

- Lors d'une sortie scolaire, apprendre à se repérer en lisant les panneaux, un plan simple, en employant le vocabulaire permettant de situer un lieu, un objet ou une personne dans l'espace (vers, aux environs de, à côté de, près de...).
- Lors d'activités de lecture de documents, trouver des informations pertinentes : par exemple, dans un article de la presse relatant un accident, sur une photographie l'illustrant, sélectionner les informations utiles dans une documentation touristique... Ces activités peuvent également être conduites dans d'autres domaines d'apprentissage.

Domaines d'activités concernés

- « Maîtrise du langage et de la langue française » (oral).
- « Vivre ensemble ».
- « Découvrir le monde ».
- « Éducation physique et sportive ».

Objectifs spécifiques, connaissances et compétences travaillées

- Écouter autrui, demander des explications.
- Rapporter un événement, un récit, une information, une observation en se faisant clairement comprendre.
- Évoquer un événement que l'interlocuteur ne connaît pas.
- Connaître quelques règles à appliquer en situation de danger : se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre.
- Se repérer dans son environnement proche.
- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.
- Identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique.

Mise en œuvre

Trois séances permettent d'aborder la conduite à tenir, respectivement face à un traumatisme, un saignement et une brûlure à partir de situations initiales que peuvent rencontrer des enfants dans leur environnement familial.

Les étapes de leur déroulement sont similaires, ce qui permet de faire repérer aux élèves celles qui se retrouvent dans les différentes situations proposées.

Elles peuvent être mises en place à partir :

- d'une situation vécue par l'enfant,
- d'une situation proposée par l'adulte,
- d'une situation trouvée dans un livre,
- de photographies présentant la situation,
- d'une vidéo,
- de supports papier ou multimédia produits par des associations telles que l'ADÉIC-FEN, Prévention MAIF, Prévention routière, l'INPES...

Elles peuvent être organisées :

- collectivement en groupe-classe,
- en petits groupes.

À partir d'une situation-problème permettant aux enfants d'exprimer leurs idées, de donner leur avis et de les justifier, l'enseignant peut proposer des jeux de rôle en trois temps :

- **protéger** le lieu, soi et « la victime » pour éviter un éventuel suraccident et observer l'état de « la victime », écouter ce qu'elle dit ;
- **alerter** en téléphonant au 15 : se présenter, donner précisément l'adresse ou des informations pour identifier le lieu de l'accident, répondre aux questions en décrivant précisément le lieu, le déroulement des événements, l'état de la personne (localisation de la lésion, aspect) ;
- **agir** efficacement selon l'état de « la victime », la rassurer, appliquer les conseils du médecin-régulateur.

Il importe également, durant les séances, de faire prendre conscience aux enfants qu'il est nécessaire d'accepter puis de dominer ses émotions, ce qui donne l'occasion de mieux se connaître, de mieux connaître les autres.

Les situations proposées peuvent faire varier :

- les lieux ;
- les circonstances d'accident ;
- la présence ou non d'un adulte à proximité ;
- les plaintes et l'état de la victime ;
- les rôles joués par les élèves : « victime », « sauveur », témoin.

Avertissement : l'apprentissage visé consiste, pour l'enfant, à savoir comment aider une personne en cas d'accident ou de problème de santé. Il est fortement déconseillé, dans les simulations ou les jeux de rôle qui servent de support à ces séquences, de faire mimer par les enfants des actions qui représentent une mise en danger, particulièrement pour les plus jeunes. Si, avec les élèves les plus âgés, ce parti pris est retenu, il est indispensable d'élucider avec eux cette démarche afin de leur permettre d'effectuer une telle simulation avec la distance et le positionnement nécessaires.

Autres pistes pédagogiques

- jeux de cache-tampon (retrouver à l'aide de consignes orales un élément caché) ;
- jeu des trésors cachés (suivre un itinéraire indiqué oralement, par écrit) ;
- jeux de déplacements ;
- jeux d'itinéraires ;
- représentations de l'espace ;
- utilisation de repères spatiaux ;

- utilisation de certains éléments caractéristiques du paysage (arbres, ruisseau, route...) pour décrire un chemin ;
- compréhension de situations représentées sur différents supports... ;
- jeux d'intrus permettant d'identifier des produits inflammables ;
- création d'un jeu de l'oie « Ouille, ça brûle ! » présentant des cases à risques, très dangereuses ou sans danger.

Séance 1

Un camarade tombe de vélo, il a très mal, une bosse gonfle le devant de sa jambe qui devient violacé. Que faire pour lui porter secours ?

Activités précédant cette séquence

Vérifier les précautions à prendre pour une sortie à bicyclette en se référant à l'attestation de première éducation à la route (APER) – circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002.

Mise en œuvre

Agir face à un traumatisme

Séance 2

Plusieurs camarades sont à la maison pour le goûter, un enfant qui ne réussit pas à dévisser le couvercle d'un pot de confiture utilise un couteau pour ouvrir le pot et se coupe. Que faire pour lui porter secours ?

Activités précédant cette séquence

- Repérer les objets susceptibles de provoquer des coupures.
- Lister les conditions d'emploi pour éviter de prendre des risques en les utilisant.
- Rechercher pourquoi un objet, détourné de son usage, présente toujours plus de danger lorsqu'il est utilisé à mauvais escient.

Mise en œuvre

Agir face à une plaie qui saigne.



Séance 3

Des enfants jouent à cache-cache dans une maison pendant que la grand-mère de l'un d'entre eux repasse du linge. La grand-mère répond à un appel téléphonique, les enfants courent autour de la planche à repasser, la bousculent, le fer tombe et brûle l'un d'entre eux au pied. Que faire pour lui porter secours ?

Activités précédant cette séquence

- Identifier les objets ou les produits qui peuvent être source de brûlure.
- Travailler sur la lecture d'étiquettes ou de symboles relatifs aux objets ou aux produits pouvant être dangereux.

Mise en œuvre

Agir face à une brûlure

Évaluation

L'évaluation peut être effectuée au cours de jeux de rôle en petit groupe, elle peut également résulter d'une réponse donnée ou d'un comportement adopté, en situation à l'occasion d'une chute dans la cour ou d'un petit accident survenu à l'école. Elle peut également s'effectuer à partir de photographies ou de documents papier ou multimédias, permettant de vérifier la pertinence des réponses données sur l'attitude à tenir ou le geste à faire.

Il est important de faire expliciter par les élèves les raisons qui motivent le geste effectué.

Alerter, agir face à un traumatisme, un saignement ou une brûlure	
Évaluation de la protection pour éviter un suraccident	
<ul style="list-style-type: none"> - Ne se met pas en danger. - Ne met pas en danger la personne. 	
Évaluation du message d'alerte	
<ul style="list-style-type: none"> - Appelle le 15 ; - se présente (nom, âge...) ; - repère où il se trouve ; - indique avec précision où il se trouve ; - observe et décrit l'état de la personne : <ul style="list-style-type: none"> • dit l'endroit où elle a mal, • dit si elle saigne et l'endroit où elle saigne, • dit où se situe une zone brûlée ; - attend qu'on lui dise de raccrocher. 	
Évaluation de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Ne bouge pas la partie du corps douloureuse, qui a reçu un coup (bosse, bleu), qui n'a pas son aspect habituel (déformation) ; - justifie son geste (ne pas aggraver et limiter la douleur). - Appuie fortement sur une plaie qui saigne avec la paume de la main protégée ; - justifie son geste (stopper le saignement sans contaminer ou se contaminer). - Met une zone brûlée sous l'eau froide 5 minutes ; - justifie son geste (refroidir la zone brûlée et limiter la douleur). - Rassure la personne en disant ce qu'il a fait. 	
Évaluation globale	





Exemple de séquence au cycle 3 – protéger, effectuer une alerte complète, secourir une victime inconsciente

Cette séquence a pour objectif de permettre aux élèves :

- de connaître le rôle et les missions des différents services d'urgence pour alerter le mieux adapté à la situation rencontrée ;
- d'effectuer une alerte complète ;
- d'apprécier l'état de conscience d'une victime ;
- de libérer les voies aériennes d'une victime inconsciente en basculant la tête en arrière et en la mettant sur le côté.

Elle nécessite de programmer quatre séances d'environ une heure par semaine dans un laps de temps de six semaines au total. Les séances 3 et 4 visent à travailler sur l'identification des signes de l'état de conscience et de l'état de ventilation de la « victime ». Elles peuvent être scindées ou enchaînées en fonction de l'organisation choisie pour la mise en œuvre et la taille du groupe pris en charge.

Activités précédant cette séquence

Les élèves ont déjà acquis les compétences inscrites aux programmes des cycles 1 et 2 pour protéger, alerter, secourir. Au besoin, ces compétences devront faire l'objet de réactivation par différents moyens (jeux de rôles, jeux variés, documents papier, vidéo ou multimédia).

Domaines d'activités concernés

- « Maîtrise du langage et de la langue française » ;
- « Éducation scientifique, sciences expérimentales et technologie » ;
- « Éducation civique » ;
- « Éducation physique et sportive ».

Objectifs spécifiques, connaissances et compétences travaillées

- Connaissance du rôle et des missions des différents services d'urgence, organisés pour porter secours à la population.
- Maîtrise de ses émotions pour ne pas s'affoler et mettre en danger soi-même ou les autres.
- Pertinence d'une alerte complète, en sélectionnant les informations, en s'identifiant, en se localisant, en décrivant clairement et précisément l'état de « la victime ».
- Repérage de l'état de conscience (ou d'inconscience d'« une victime »).
- Repérage des signes qui montrent qu'une personne respire.
- Connaissance du geste à effectuer pour libérer les voies aériennes d'une personne inconsciente (basculer la tête en arrière et la mettre sur le côté).
- Mise en place et rôle du levier.

Mise en œuvre

À partir de situations-problèmes présentées sous forme de jeux de rôle, les trois étapes pour porter secours, protéger, alerter, secourir sont abordées.

Avertissement : l'apprentissage visé consiste, pour l'enfant, à savoir comment aider une personne en cas d'accident ou de problème de santé. Il est fortement déconseillé, dans les simulations ou les jeux de rôle qui servent de support à ces séquences, de faire mimer par les enfants des actions qui représentent une mise en danger, particulièrement pour les plus jeunes. Si, avec les élèves les plus âgés, ce parti pris est retenu, il est indispensable d'élucider avec eux cette démarche afin de leur permettre d'effectuer une telle simulation avec la distance et le positionnement nécessaires.

Séance 1 – protéger

Jeu de rôle : deux enfants de quatre et neuf ans sont présents dans la cuisine, tandis qu'une casserole d'eau bouillante est posée sur la cuisinière avec la queue tournée vers l'espace de circulation.



Deux hypothèses peuvent être travaillées :

- S'il est encore temps, faire effectuer une démarche pour prévenir l'accident : en appelant le jeune enfant imprudent pour détourner son attention ou en arrêtant son geste ;
- Si l'accident s'est produit, proposer les activités permettant de décrire et d'analyser la situation pour éviter un suraccident, pour alerter, pour intervenir :
 - récit oral : je vois, je réfléchis, j'agis, je protège, je fais le geste de secours, j'alerte ;
 - écriture d'un récit sous forme d'images séquentielles ;
 - jeu de rôle par groupes ;
 - évaluation des compétences par groupes ;
 - évaluation des connaissances grâce à la réalisation d'une bande dessinée.

Séance 2 – alerter le service adapté

Pour effectuer une alerte complète et pertinente, il est nécessaire de connaître les différents services d'urgence, leurs missions principales et de mémoriser les numéros pour les joindre.

Travailler sur le service à alerter

- en faisant expliciter par les élèves quel service il faut appeler et dans quel cas (15, 17 ou 18) ;
 - en revenant sur les missions précises de chacun de ces services, en les présentant à l'aide de documents, de cassettes vidéo, de visites... ;
 - en permettant une mémorisation grâce à la réalisation d'affiches informatives, à l'élaboration d'articles pour le journal de l'école.
- Une évaluation peut être conduite en mettant en place :
- des jeux de rôle avec téléphone sur différentes situations (un incendie, une agression d'un tiers en pleine rue, un malaise...)



- un jeu rapide de questions-réponses : pour ce faire, séparer la classe en deux groupes, les élèves de l'un proposent des situations d'accidents diversifiées et les élèves de l'autre groupe indiquent immédiatement le numéro du service à joindre ; après une série de questions, les rôles des groupes sont inversés. L'enseignant peut également se joindre au jeu en introduisant des situations moins explicites ou relatives à un service moins concerné par les propositions des élèves.

Travailler sur les modalités de l'alerte

- en recherchant une solution, en téléphonant au SAMU-Centre 15 (le récit oral doit être objectif, précis et rapide) ;
- en réalisant un projet éditorial sur une question liée à la sécurité, à l'alerte ou aux gestes de secours : affichage, plaquette, article pour le journal de l'école... ;

- en vérifiant la bonne utilisation de différents types de téléphones (fixes et mobiles) ;
- en gardant une trace des jeux de rôle par groupe pour faciliter la mémorisation (écrits de référence tels que résumé, croquis...).

Séance 3 – sauver une victime inconsciente (identifier les signes de conscience¹²)

Jeux de rôle : un copain court dans le jardin, se prend les pieds dans le tuyau d'arrosage, fait un vol plané, se cogne la tête, reste allongé sur le sol, apparemment inconscient.

Il est nécessaire de travailler sur l'identification des signes de conscience et de la perte de conscience de la « victime », à partir des cinq sens et des actions qui demeurent réalisables :

- répondre à des questions simples.
- serrer la main.

Après une discussion qui fait émerger les représentations et les questions des élèves, plusieurs mises en situation ou jeux de rôles sont mis en place pour faire participer, simultanément ou chacun à leur tour, des élèves des groupes constitués.

Une évaluation des connaissances peut être effectuée par le montage d'images avec des légendes précises, un récit détaillé des opérations effectuées puis leur rédaction individuelle ou collective.



12. Voir le tableau p. 38.

Séance 4 – sauver une victime inconsciente (identifier les signes de ventilation¹²)

Jeux de rôle : une camarade a eu une crise de foie, la veille, elle dit ne pas se sentir bien puis se trouve mal dans la cour avant de rentrer en classe.

Il est nécessaire de travailler sur l'identification des signes qui renseignent sur l'état de la ventilation d'une personne :

- chercher le souffle d'une personne à partir de signes visuels ou auditifs :

- ce qu'il faut regarder (la poitrine et le ventre qui se soulèvent et qui s'abaissent) ;

- ce qu'il faut écouter (le souffle présent, des bruits qui sembleraient anormaux) ;

- éprouver comment se fait le passage de l'air pour respirer aux différentes étapes : le nez, la gorge, la poitrine, en expérimentant ce qui se passe si l'on empêche ou rend difficile ce passage aux différentes étapes (étude du système respiratoire) ;

- différencier et nommer les deux conduits qui passent dans la gorge et permettent l'un de respirer et l'autre de se nourrir ; décrire ce qui se passe lorsqu'un aliment fait fausse route ;

- rechercher les parties de la tête qui doivent être correctement alignées pour respirer sans difficulté (dessin de la tête avec visualisation des effets de la bascule de la tête).

Il est également important d'expérimenter l'aide apportée par un levier et de comprendre ce qui joue le rôle de levier pour aider à mettre une personne sur le côté.

Cette séquence peut être proposée en novembre et décembre, des « réactivations-mémoire » par de brefs jeux de rôle sont proposées à l'issue de séances d'éducation physique et sportive par exemple ou lors de sorties. Une évaluation au troisième trimestre des gestes, des connaissances et des attitudes observées permettra également de réactiver les compétences acquises et de les consolider.

Évaluation

L'évaluation de la mise sur le côté doit reposer sur les étapes du geste et non sur les détails. Il est important que les élèves soient capables de justifier le geste effectué.

Évaluation du geste : mise sur le côté	
Observer l'état de conscience	
<ul style="list-style-type: none"> - Pose des questions simples, donner des ordres simples ; - justifie son action (réponse à une question, ou à un ordre simple). 	
Libérer les voies aériennes	
<ul style="list-style-type: none"> - Bascule prudemment la tête en arrière ; - justifie son geste (passage de l'air). 	
Observer l'état de ventilation	
<ul style="list-style-type: none"> - Écoute, sens, regarde pendant 5 à 10 secondes ; - justifie ses actions (mouvement de la poitrine et du ventre, perception du souffle). 	
Mettre sur le côté	
<ul style="list-style-type: none"> - À genoux à côté du thorax de la personne : <ul style="list-style-type: none"> • écarte le bras de la personne, à 90° du côté où il se trouve et le plier vers le haut, • saisit l'autre bras de la personne, • place le dos de sa main contre son oreille (côté sauveteur) et l'y maintient. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer la rotation : <ul style="list-style-type: none"> • avec l'autre main attrape le genou du côté opposé à lui et le plie le plus possible, • se recule et appuie sur le genou jusqu'à ce qu'il soit sur le sol. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser la position. <ul style="list-style-type: none"> • dégage sa propre main de dessous la tête de la personne, • ouvre doucement la bouche de la personne. 	
Évaluation globale	

Les photos présentent le déroulement de la mise sur le côté et des différents gestes à effectuer, selon une numérotation de 1 à 9.



n° 1



n° 2



n° 3



n° 4



n° 5



n° 6



n° 7



n° 8



n° 9

Mise en œuvre d'« Apprendre à porter secours » à l'école primaire¹³

Un enseignement des principes simples de secourisme est prévu par l'arrêté du 25 janvier 2002 qui fixe les programmes pour l'école primaire.

Il est décliné dans « Apprendre à porter secours » (APS) en trois étapes qui coïncident avec les cycles pédagogiques de la manière suivante :

– à l'école maternelle : repérer une situation inhabituelle ou de danger, demander de l'aide pour être secouru ou porter secours ;

– au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) : avoir compris et retenu quelques règles à appliquer en situation de danger (se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre) ;

– au cycle des approfondissements (cycle 3) : comprendre des principes simples de secourisme, c'est-à-dire porter secours en identifiant un danger, en effectuant une alerte complète, en installant une personne en position d'attente.

APS a été défini par la circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éduca-

tion dans deux documents figurant en annexes 6-1 et 6-2. Ils ont été élaborés en référence au programme national de formation aux premiers secours :

– un module de formation de base pour les enseignants, portant, d'une part, sur la connaissance de gestes techniques simples et, d'autre part, sur les modalités pédagogiques de mise en œuvre avec les élèves ;

– un tableau regroupant les compétences pour porter secours à acquérir par les élèves au cours des trois cycles.

D'autres documents ont été élaborés pour préciser et faciliter la mise en œuvre pédagogique d'APS dans les classes. Ils comprennent :

– une fiche destinée à recueillir l'évaluation des acquisitions de l'élève durant sa scolarité primaire pour apprendre à porter secours (ci-jointe, p. 55) ;

– une fiche permettant aux maîtres de rendre compte des activités et des situations dans lesquelles ces notions ont été abordées (ci-jointe, p. 56) ;

– des tableaux mettant en concordance les acquisitions visées pour porter secours et les points du programme de l'école primaire qui permettent de les mettre en œuvre, en prenant appui sur différents champs disciplinaires ;

– des pistes pédagogiques. [...]

Ces documents doivent permettre une harmonisation des pratiques et une reconnaissance des compétences acquises au cours des formations dispensées à l'école.

13. Ces documents figurent dans l'annexe 1 de la circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

Document de suivi des acquisitions de l'élève pour « Apprendre à porter secours »

Cette fiche est organisée chronologiquement suivant les quatre grands objectifs de formation retenus : prévention, protection (pour éviter un suraccident), alerte, intervention et récapitule, pour chacun d'eux de manière synthétique, l'évaluation des connaissances, des attitudes et des gestes nécessaires à la prévention ou à la gestion d'accidents ou d'incidents de santé.

Elle permet pour chaque cycle d'indiquer les savoirs, savoir-faire et comportements acquis en précisant si l'évaluation a été effectuée en situation formelle (entretien, questionnaire ou une présentation écrite et/ou imagée...) ou en situation de simulation, voire réelle, face à un incident qui a pu se dérouler à l'école ou lors d'une sortie. Les cases noircies matérialisent les cycles qui ne sont pas concernés par certaines acquisitions.

Les informations relatives aux acquisitions sont portées sur cette fiche par le maître, tout au long du cursus de l'élève ; un bilan est effectué dans la dernière année de chaque cycle.

Le document de suivi est intégré au livret scolaire de

l'élève. Contresigné par la directrice ou le directeur de l'école, il est transmis avec le dossier d'entrée en 6^e, au collège d'affectation de l'élève. Les acquis capitalisés à l'école seront pris en compte dans la poursuite de la formation jusqu'à l'obtention par l'élève de l'« attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) au collège.

« Document maître » pour le suivi de la mise en œuvre d'« Apprendre à porter secours »

Afin de faciliter la mise en place de progression dans le cycle ou de programmation dans l'école, un document de suivi de la mise en œuvre d'« Apprendre à porter secours » est proposé aux maîtres.

Il permet de garder trace des différentes composantes travaillées (les situations, les connaissances, les gestes...) en précisant les conditions dans lesquelles elles ont été traitées : séquences pédagogiques (connaissances de base nécessaires, notions...), activités (qui peuvent être effectuées lors de visites...), mise en situations concrètes (simulations, situations vécues...).

Document de suivi « Apprendre à porter secours » Évaluation des acquisitions des élèves (savoirs et compétences)

Nom : Prénom :

On effectuera au moins un bilan dans la dernière année du cycle et on indiquera si l'évaluation a été effectuée en situation formelle (entretien, questionnaire ou une présentation écrite et/ou imagée...) ou en situation de simulation (voire réelle).

PRÉVENTION			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Reconnaître des objets pouvant présenter un risque			
- Repérer une situation de danger (différencier le danger qui a un caractère inhabituel)			
- Identifier des risques dans un environnement plus ou moins familier			
- Suivre des consignes données par un adulte présent			
- Énoncer les mesures de prévention à mettre en œuvre face à un risque, un danger			
- Agir en ayant anticipé un risque, un danger et appliquer des mesures de prévention adaptées			
PROTECTION (pour éviter un suraccident)			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Respecter les consignes données pour éviter un suraccident			
- Se mettre hors de danger pour éviter un suraccident			
- Se protéger des conséquences de l'accident			
- Protéger autrui des conséquences de l'accident			
- S'impliquer dans des mesures de protection collective (par exemple, lors des exercices d'évacuation et de mise à l'abri)			
ALERTE			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Demander de l'aide			
• en sollicitant un adulte			
• en composant le 15 (SAMU)			
• en appelant le service le mieux adapté : 15 (SAMU), 17 (police), 18 (pompiers)			
- Téléphoner pour alerter			
• en disant son nom			
• en se situant			
• en décrivant ce qui se passe			
- Décrire une situation, guidé par un questionnement et pour cela :			
• Nommer les parties du corps			
• Décrire une lésion (sa nature, son aspect, ...)			
• Décrire l'état de conscience d'une personne			
• Décrire l'état de la ventilation d'une personne inconsciente			
INTERVENTION			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Dire à la personne concernée ce qui a été fait pour elle			
- Rassurer et reconforter la personne concernée			
- Éviter de bouger la partie du corps où siège le traumatisme; éviter de bouger une personne en cas de chute de hauteur ou de choc violent			
- Refroidir une zone brûlée du corps			
- Appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée			
- Mettre une personne inconsciente sur le côté			

Ce document sera transmis au collège par la directrice ou le directeur de l'école.

**Document maître – Suivi de la mise en œuvre
(situations, connaissances) d'« apprendre à porter secours »**

NB – Il est destiné à recueillir des informations concernant les activités menées ou les notions abordées et les situations dans lesquelles ce travail s'est déroulé.

	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
PRÉVENTION PAR RAPPORT AUX RISQUES ET AUX DANGERS			
En milieu scolaire			
En milieu domestique			
Dans les activités physiques, sportives et culturelles			
Dans la rue			
Dans l'environnement en général			
PROTECTION PAR RAPPORT AUX RISQUES ET AUX DANGERS (pour éviter un suraccident)			
Repérage d'objets ou d'actions pouvant aggraver l'accident ou présenter un risque supplémentaire			
Identification de comportements pouvant provoquer un suraccident dans certaines situations			
RECHERCHE DE SECOURS, MODALITÉS D'UNE ALERTE ADAPTÉE			
Dans l'environnement immédiat			
SAMU			
SAMU – Pompiers – Police			
MODALITÉ D'INTERVENTION FACE À UNE VICTIME			
Apport de connaissances :	notionnelles		
	pratiques		
Simulation de situations d'incidents ou d'accidents			
Situations concrètes d'incidents ou d'accidents (cas réels)			
CONNAISSANCES DE BASE			
Le corps humain			
Les traumatismes			
La circulation			
La respiration			
L'état de conscience			

Formation des maîtres

cadre général de la formation

Différentes stratégies se sont constituées progressivement, sur l'initiative de certains départements à partir de 1997, pour favoriser la mise en œuvre d'« Apprendre à porter secours » dans les écoles. La généralisation de ce dispositif est maintenant prévue par les dispositions législatives et réglementaires publiées entre août 2004 et septembre 2006. Dans ce nouveau contexte, l'intégration d'un enseignement des gestes élémentaires de premiers secours dans les programmes de l'école primaire devient obligatoire. Il est donc nécessaire de prévoir la formation des enseignants dans ce domaine afin de leur permettre d'intégrer « Apprendre à porter secours » dans le déroulement de la classe.

Démarche de formation

Les recteurs et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, doivent prévoir une stratégie pour déployer la formation des enseignants. Elle peut reposer sur la constitution d'équipes-ressources organisées au niveau académique, départemental ou par bassin de formation dans le domaine des premiers secours et dans le domaine de la pédagogie du premier degré. Cette démarche conduit, d'une part, à identifier les personnes-ressources disponibles, d'autre part, à programmer des formations de formateurs permettant de répondre aux besoins repérés en formation. S'agissant de la formation pédagogique, elle est assurée par les équipes de circonscription (IEN et conseillers pédagogiques). S'agissant de la formation aux premiers secours, elle est assurée par les médecins, les instructeurs et/ou les moniteurs de secourisme.

Cadre de la formation des équipes-ressources

Le ministère chargé de l'Éducation nationale, par arrêté du 23 octobre 2006 est désormais habilité, au niveau national, pour assurer les différentes

formations préparatoires, initiale et continue, aux premiers secours. Cette habilitation donne aux académies et aux départements une plus grande autonomie et une souplesse pour l'organisation des formations aux premiers secours et, à terme, de disposer de relais propres à l'Éducation nationale ou de favoriser le recours aux ressources locales.

Par ailleurs, la convention signée le 26 septembre 2003 entre le ministère chargé de l'Éducation et celui chargé de la Santé définit les modalités de partenariat et précise notamment les conditions d'intervention des SAMU-CESU auprès des équipes-ressources de formateurs dans chaque académie ou département pour les différentes actions de formation¹⁴.

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves (infirmiers et médecins scolaires), de par leur expertise, participe à l'élaboration et à la mise en place de modules de formation et peuvent accompagner les enseignants dans leur action au sein des classes. À cet effet, il est souhaitable que chaque bassin de formation ou circonscription dispose des référents composant le « trépied vital » : pédagogues, personnels de santé et personnels d'enseignement des soins d'urgence.

Il est également possible de faire appel aux associations agréées qui effectuent les formations sous leur propre responsabilité, en application de l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours.

En outre, il conviendra de tenir compte du fait que les enseignants du premier degré seront de plus en plus nombreux à être détenteurs de l'AFPS puisque, depuis 2006, les candidats doivent justifier d'une attestation certifiant une qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'AFPS pour s'inscrire au concours de recrutement de professeur des écoles¹⁵.

14. Voir l'annexe 6 de la circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation, voir p. 83.

15. Voir l'encadré juridique « Apprendre à porter secours, un apprentissage comme les autres », p. 71.

E xemples de stratégies

Stratégie du département de la Somme

Le département de la Somme est à l'origine d'un partenariat Éducation nationale-Santé pour la mise en place de formations aux gestes de premiers secours. Dès 1983, la collaboration du CESU-80 avec le rectorat a permis de recycler tous les médecins, infirmiers de la Somme aux gestes d'urgence et de former une douzaine d'infirmières au monitorat et à l'instructorat des premiers secours.

Entre 1995 à 1998, un module « formation de base » de trois heures pour les enseignants a été élaboré et expérimenté à l'IUFM d'Amiens. Une expérimentation de ce module a été réalisée dans les écoles primaires, pour les élèves de cycles 2 et 3, par des enseignants de la circonscription d'Amiens IV. L'évaluation des élèves sensibilisés de la maternelle au CM2 révèle que les modalités d'alerte au SAMU sont cohérentes et que la connaissance des services publics dans les cycles 2 et 3 ne semble pas poser de problèmes.

La publication de la circulaire du 17 juillet 1997 a permis d'institutionnaliser, grâce à la signature d'une convention, les liens déjà existants entre le CESU et l'inspection académique.

Dans le même temps, l'équipe du SAMU-CESU-80 a formé au module de trois heures l'ensemble des IEN, trente-cinq directeurs d'école, une soixantaine d'enseignants en formation initiale et continue à l'IUFM et une vingtaine d'enseignants volontaires de communes rurales, ce qui a permis la constitution d'un « trépied vital » dans chaque circonscription.

• **Bilan de l'année scolaire 1997-1998 : 102 enseignants formés pour l'apprentissage de 2 000 élèves dans 40 écoles.**

De 1998 à 2001 a été réalisée la formation de l'ensemble du personnel de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves au module de trois heures et aux principes de pédagogie active.

Formation sur trois années	Enseignants formés
Année scolaire 1998 - 1999	500 enseignants
Année scolaire 1999 - 2000	1 379 enseignants
Année scolaire 2000 - 2001	2 600 enseignants

• **2001- 2002 : élaboration d'un passeport premier degré « Apprendre à porter secours »**

Un groupe de travail multidisciplinaire regroupant des membres du trépied vital (pédagogues / personnels de santé et SAMU/CESU) élaborent un « passeport du premier degré » pour formaliser l'évaluation des connaissances.

L'intérêt de ce passeport trouve la légitimité dans la continuité avec le collège où il est souhaité que la formation se poursuive.

• **Entre 2000 et 2002, la convention signée entre le rectorat et le SAMU- CESU 80 a défini trois axes de travail qui concernent :**

- la poursuite d'« Apprendre à porter secours » par l'intégration de l'apprentissage de la réanimation cardio-pulmonaire dans dix collèges "pilotes" ;
- la formation de moniteurs de premiers secours dans les collèges pour permettre la délivrance de l'AFPS aux élèves ;
- la formation des personnels à l'AFPS pour avoir des « référents-acteurs » dans les établissements en l'absence de l'infirmière de l'éducation nationale.

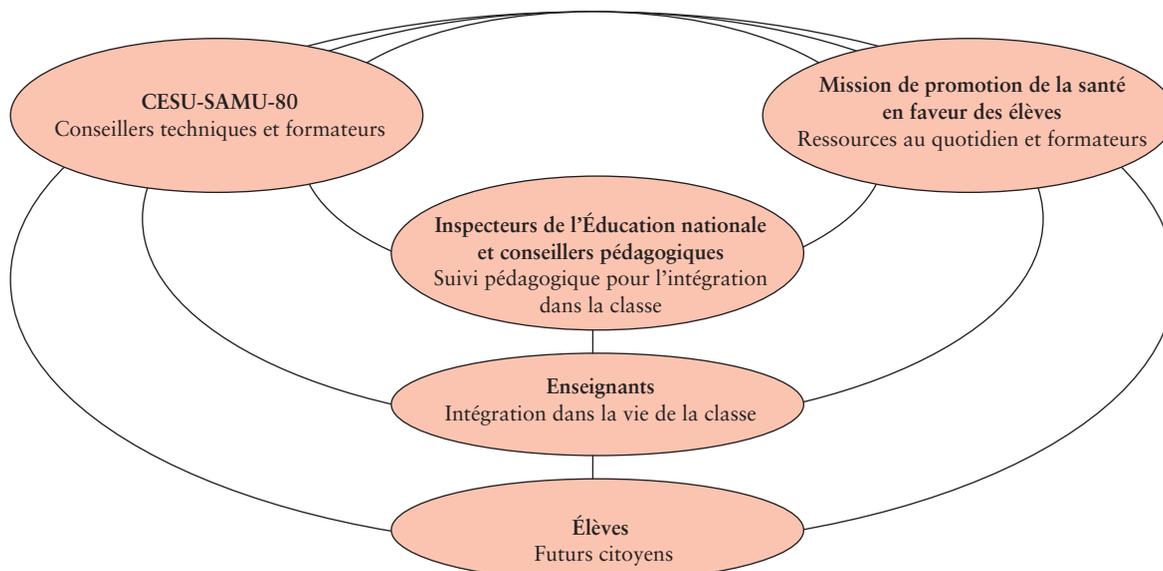
• **2002-2003**

Pour favoriser la pérennisation de l'action en officialisant l'évaluation des compétences des élèves sur une partie du programme scolaire national, la brochure *Apprendre à porter secours* élaborée l'année précédente doit être diffusée dans toutes les écoles du département avec une lettre d'accompagnement. Il s'agit pour les enseignants d'évaluer les compétences des élèves des trois cycles de l'école primaire dans le domaine de l'alerte et des gestes simples de secours.

L'évaluation des deux cohortes d'élèves, formés et non formés, conforte la pertinence du programme APS.

• **Depuis 2003, création d'un comité de pilotage « Éducation nationale – santé » au rectorat et poursuite de l'action dans l'ensemble des collèges de l'académie.**

Description schématique de la stratégie départementale de la Somme



Stratégie du département du Maine-et-Loire

La formation départementale aux premiers secours monte régulièrement en charge depuis 1995, elle est organisée avec les objectifs suivants :

- répondre aux exigences de la législation sur l'accompagnement des sorties scolaires par un personnel formé à l'AFPS ;
- former tous les nouveaux directeurs d'école aux premiers secours en formation initiale ;
- former tous les PE2 (professeurs des écoles de seconde année) à l'AFPS en IUFM. Cette formation s'intègre dans un module d'une semaine sur « découverte du milieu et sécurité » ;
- à compter de l'année scolaire 2001-2002, former en cinq ans tous les élèves de 3^e à l'AFPS ;
- entretenir les connaissances acquises par des « recyclages » ;
- sensibiliser les enseignants à la nécessité d'apprendre les gestes qui sauvent dès le plus jeune âge ;
- augmenter le nombre de moniteurs départementaux (infirmiers, conseillers pédagogiques, enseignants du second degré) pour répondre aux besoins de formation AFPS.

L'inspection académique s'est dotée sur ses fonds propres d'un équipement complet pour assurer en même temps trois formations. Les équipes sont très attentives à ce matériel qui tourne en fonction du calendrier.

Des outils ont été réalisés sous forme de deux cassettes vidéo :

- sur l'alerte ;
- sur les gestes simples (mise sur le côté, malaise, réanimation cardio-pulmonaire).

Une grille d'évaluation des élèves a été produite dans le cadre d'une action conduite dans deux écoles sur le secteur de Trelaze.

Stratégie du département de la Marne

L'organisation de la formation départementale aux premiers secours pour les enseignants du premier degré :

- en 2000-2001, formation à public désigné pour les conseillers pédagogiques avec le CESU de Reims ;
- redéploiement de cette formation dans le cadre des animations de circonscription selon des modalités variables :

- Châlons I : animations obligatoires de deux fois trois heures pendant deux ans (1998-1999 et 1999-2000) pour cinquante-sept écoles et deux cent dix-sept enseignants, puis sur la base du volontariat (2001-2002) pour vingt-huit écoles et quarante-quatre enseignants.

- Châlons II : animation de deux fois trois heures sur la base du volontariat (2001-2002) reconduite dans les mêmes conditions (2002-2003).

- Épernay : cinq animations sur le thème « Apprendre à porter secours » ont été proposées en 2000-2001 et 2001-2002 ; elles ont concerné quatre-vingt deux enseignants. Elles ont été reconduites en 2002-2003.

- Reims I : des animations spécifiques ont été mises en place depuis plusieurs années concernant l'apprentissage des gestes de premiers secours. En 2001-2002, une formation est organisée au niveau de la circonscription, des animations sont inscrites dans le cadre du travail pédagogique d'une classe ou d'une école.

Une piste de sensibilisation : utiliser les circonstances de la vie de l'école pour souligner l'importance de cette question (par exemple, inscription aux rencontres sportives, définition du planning de piscine, préparation d'une classe de découverte, programmation d'un rallye pédestre ou cycliste...).

- Reims II : en 2001-2002, organisation d'animations pédagogiques concernant l'apprentissage des gestes de premiers secours (deux fois trois heures) à destination de tous les maîtres de la circonscription.

- Reims IV : formation au programme « Apprendre à porter secours » de la totalité des enseignants, programmée sur quatre années (de 2000-2001 à 2003-2004) sur deux demi-journées, l'une étant consacrée à la formation aux gestes de l'enseignant et l'autre aux activités de classe et à la programmation dans l'école.

- Reims V : en 2000-2001, un stage (vingt personnes) consacré aux actions à mettre en place face aux situations d'urgence rencontrées à l'école. Stage dans le cadre de la liaison école-collège (douze enseignants de cycle 3, infirmière du collège, médecin du secteur) redéployé auprès des élèves. Ces animations sont conduites au niveau des écoles.

- Reims VI : des animations pédagogiques ont été mises en place sur deux années (2000-2001 et 2001-2002), pour quarante enseignants, avec une première partie relative à la formation aux premiers secours pour les maîtres eux-mêmes et une deuxième partie concernant une mise en œuvre des gestes de premiers secours en classe. En 2002-2003, une animation de deux fois trois heures regroupait les deux parties. Très demandeurs d'une formation personnelle dans ce domaine, les enseignants rencontrent des difficultés à élaborer un projet interdisciplinaire.

Stratégie du département de la Gironde

Dispositif « Apprendre à porter secours » – bilan, évolution et perspectives		Perspectives 2002 – 2003	Travail de secrétariat
Apprendre à porter secours	Évolution		<ul style="list-style-type: none"> – Calendrier. – Convocations des formateurs. – Duplication. – Préparation des dossiers pour les enseignants. – Suivi des retours de formation. – Saisie des questionnaires santé et post formation (quatre par enseignant) pour évaluation.
	Année scolaire (AS) 1998-1999	41 Enseignants formés par les conseillers techniques (EPS et infirmier).	
	AS 1999-2000	217 Enseignants formés par les conseillers techniques et leurs équipes.	
	AS 2000-2001	422 Enseignants formés par les conseillers techniques et leurs équipes.	
	AS 2001-2002	263 Enseignants formés par les conseillers + techniques et leurs équipes. 300 PE2 + stage directeur d'école.	
<ul style="list-style-type: none"> – Formation (1 jour) des infirmiers, CP, médecins par les conseillers techniques et SAMU 33. – Formation des CP, infirmiers, médecins intéressés par les conseillers techniques et SAMU 33 et 80. – Formation des nouveaux infirmiers et de nouveaux conseillers pédagogiques. 		<ul style="list-style-type: none"> – Toutes les circonscriptions sont concernées (environ 400 enseignants supplémentaires et 330 PE 2). – Stage des directeurs d'école. – Stage long à l'IUFM. – « Apprendre à porter secours » devrait se mettre en œuvre dans les collèges. – Participation au colloque d'Amiens. – Recyclage des formateurs (demande d'inscription au PAF). 	
Évolution		Perspectives 2002 – 2003	Travail de secrétariat
Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)	Pas d'AFPS délivrées avant 2000	<p>À court terme Deux à trois formations par moniteur devraient permettre de former six cents personnes par an.</p> <p>À long terme – AFPS délivrée aux élèves de collège qui ont participé à « Apprendre à porter secours » tout au long de l'année et au cours de leur scolarité dans les années à venir. – L'augmentation du nombre de moniteurs doit favoriser l'augmentation de délivrance de l'AFPS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion du matériel (commande – emprunt – entretien). – Gestion des formations (ouverture ; récapitulation). – Gestion des diplômés (production ; vérification fiche de suivi ; mise en forme des diplômés ; enregistrement ; envois).
	19 AFPS délivrées en 2000		
	170 AFPS délivrées en 2001		
	160 AFPS délivrées au cours du 1 ^{er} trimestre 2002		
Brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS)	2 BNMPS délivrés avant 2000	<p>À court terme – Stage moniteur au PAF (vingt moniteurs supplémentaires). – Multiplication des AFPS dans les années à venir.</p> <p>À long terme Un à deux moniteurs par collège (santé, ATOS ou enseignants + personnes ciblées dans le 1^{er} degré CP-infirmiers-enseignants).</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Secrétaire de la commission pédagogique. – Convocations. – Suivi du travail de secrétariat en lien avec la préfecture. – Enregistrement des données. – Moniteurs. – Organisation recyclage moniteur + attestation de suivi.
	5 BNMPS délivrés en 2000		
	18 BNMPS délivrés en 2001		
	24 BNMPS délivrés au cours du 1 ^{er} trimestre 2002		

A

pprendre à porter secours – formation de base pour les enseignants¹⁶

Objectifs de la formation	Démarche générale
<p>À l'issue de la formation de base « Apprendre à porter secours », l'enseignant doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'agir efficacement face aux situations d'urgence pouvant être rencontrées en milieu scolaire ; – de permettre l'éducation des élèves pour faire face aux situations décrites dans les deux premières séquences en fonction des objectifs définis cycle à cycle. 	<p>La démarche commune aux quatre séquences comprend les actions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – protéger pour éviter un suraccident ; – alerter ; – intervenir auprès d'une victime (voir description de chaque séquence). <p>Protéger Observer la situation pour effectuer, si nécessaire, une protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de soi-même ; – du blessé ou du malade ; – des autres. <p>Alerter Effectuer une alerte pertinente auprès du médecin du SAMU en téléphonant au 15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – en donnant la localisation précise (ville, rue, nom de l'école...) ; – en décrivant ce que l'on a observé ; – en expliquant ce que l'on fait ; – en appliquant les conseils donnés. <p>Intervenir auprès d'une victime</p> <ul style="list-style-type: none"> – consciente avec un traumatisme, un saignement important ou une brûlure ; – inconsciente et qui respire ; – consciente qui s'étouffe avec un corps étranger ; – en état de malaise, de mal-être et agir en conséquence.

Ce module de formation de base pour les enseignants a été mis en place à la suite du travail réalisé par :

- le Dr Chr. Ammirati, équipe du CESU-80-Centre d'enseignement des soins d'urgence SAMU 80-CHU Amiens ;
- le Pr R. Gagnayre, du département de la pédagogie des sciences de la santé de l'université de Bobigny ;

– l'Association nationale des centres d'enseignement des soins d'urgence (Dr C. Bertrand, Dr C. Ferracci, Dr M.-J. Raynal, Dr S. Tartière).
Dans la brochure nationale, vingt-quatre dessins illustrent les situations et les actions décrites.

16. Tableau publié, dans sa première version, en annexe 6-1 de la circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003. Cette deuxième version du tableau prend en compte les modifications qui seront publiées dans un prochain BO.

Séquence 1

Temps proposé pour la séquence 60 minutes, y compris la protection et l'alerte.

Être capable d'agir face à une victime consciente avec un traumatisme, un saignement important ou une brûlure.

S'assurer que la victime est consciente

- la personne répond de façon cohérente quand on lui parle ;
- l'enfant, parle, pleure.



Agir face à un traumatisme

Objectif du geste

Éviter l'aggravation et soulager la douleur.

Principe du geste

Éviter toute mobilisation de la partie du corps où siège le traumatisme.

Description de l'action face à

1. Un traumatisme du membre supérieur :

- laisser le blessé soutenir lui-même son avant-bras ;
- alerter le 15 ; rassurer.



2. Un traumatisme du membre inférieur :

- laisser le membre inférieur dans la position dans laquelle il se trouve ;

- couvrir le blessé s'il est à l'extérieur ;
- alerter le 15 ; rassurer.



3. Un traumatisme dorsal :

- demander au blessé de ne pas bouger ;
- maintenir la tête dans la position où elle se trouve ;
- le faire couvrir s'il est à l'extérieur ;
- faire alerter le 15 ; rassurer.



4. Un traumatisme crânien :

- allonger le blessé ;
- maintenir la tête du blessé dans la position dans laquelle il se trouve (si le blessé n'est pas agité) ;
- le faire couvrir s'il est à l'extérieur ;
- faire alerter le 15 ; rassurer.

Signes de gravité

- il est somnolent ou agité ;
- il a une modification du comportement ;
- il ne se souvient plus de ce qui s'est passé et/ou
- il se plaint de maux de tête violents et/ou
- il vomit ou a des nausées et/ou
- il a un écoulement de sang ou de liquide clair du nez ou des oreilles ;
- il ne répond plus.



Propositions de scénario

La victime tombe :

- de sa hauteur dans la cour (traumatisme du membre supérieur) ;
- dans le couloir (traumatisme du membre supérieur) ;
- dans les escaliers (traumatisme du membre inférieur, du dos ou traumatisme crânien) ;
- d'une corde à grimper (traumatisme du membre inférieur, du dos ou traumatisme crânien) ;
- en pratiquant un sport (traumatisme du membre supérieur, inférieur, du dos ou traumatisme crânien selon le sport pratiqué) ;
- de toboggan (traumatisme du membre supérieur, inférieur, du dos ou traumatisme crânien) ;
- de bicyclette (traumatisme du membre supérieur ou traumatisme crânien) ;
- dans une classe, cartable qui gêne... (traumatisme du membre supérieur...).

Agir face à un saignement abondant

Être capable d'agir face à un saignement abondant

Objectif du geste

Arrêter le saignement.

Principe du geste

Exercer une pression sur les vaisseaux pour arrêter le saignement.

Description de l'action face à

1. Une plaie qui saigne abondamment :

- allonger le blessé ;
- appuyer sur la plaie avec un linge propre, un plastique ;
- alerter le 15 ; rassurer.

2. Un saignement de nez

- laisser la tête droite ;
- appuyer avec le doigt dix minutes sur la narine qui saigne ou pincer les narines ;
- alerter le 15 si le saignement ne s'arrête pas.



Propositions de scénario

- chute avec un verre à la main et plaie de l'avant-bras ;



- chute avec plaie de l'arcade sourcilière sans signe de gravité de traumatisme crânien ;



- plaie avec un carreau cassé...

Agir face à une brûlure

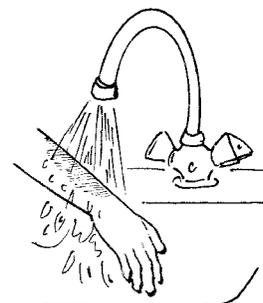
Objectif du geste

Éviter l'extension de la brûlure et soulager la douleur.



Principe du geste

Refroidir la zone brûlée.



Description de l'action face à une brûlure

- mettre immédiatement la zone brûlée sous l'eau froide, à 10 ou 15 cm, pendant **au moins cinq minutes** ;
- observer la surface et l'aspect de la brûlure pour les décrire lors de l'alerte ;
- alerter le 15 ; rassurer.

Propositions de scénario

- La personne se brûle avec :
- la plaque chauffante ;
 - la poêle à crêpes ;
 - de l'eau bouillante...

Séquence 2

Temps proposé pour la séquence 60 minutes, y compris la protection et l'alerte.

Être capable d'agir face à une victime inconsciente et qui respire.

Identifier l'inconscience

- Poser deux questions simples : Qu'est-ce qui s'est passé ? Quel est votre nom ?
- Demander d'exécuter deux ordres simples lorsque la victime ne parle pas spontanément : « Ouvrez les yeux, serrez-moi la main ».



Libérer les voies aériennes

Objectif du geste

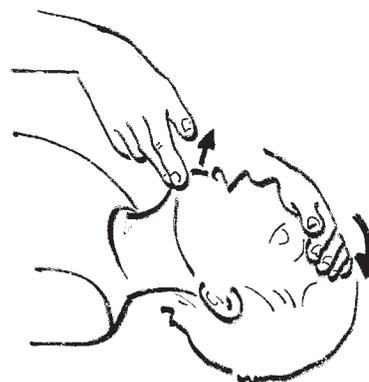
Permettre le passage de l'air vers les poumons, pour éviter l'asphyxie liée à la « chute » de la langue.

Principe du geste

Faire remonter le menton pour dégager la langue de l'arrière-gorge.

Description de l'action

Mettre deux doigts sous le menton, l'autre main sur le front et basculer prudemment la tête en arrière.



Apprécier la respiration

En maintenant la bascule de la tête en arrière, se pencher (pour regarder l'abdomen et le thorax) et mettre sa joue à proximité des voies aériennes supérieures de la victime pendant dix secondes. Le thorax se soulève-t-il ? L'abdomen bouge-t-il ? Perçoit-on un souffle ? La respiration est-elle bruyante ?...



Mettre la victime sur le côté, en position d'attente

Objectif du geste

Installer la victime dans une position d'attente des secours, évitant tout obstacle au passage de l'air vers la trachée et les poumons (« chute » de la langue, vomissements...).

Principe du geste

Tourner la personne sur le côté et stabiliser la position.

Étapes de la réalisation du geste

- Tourner la personne vers soi en l'installant sur le côté avec une main sous la joue pour maintenir libre les voies aériennes.

- S’assurer de la stabilité de la position, en réalisant trois points d’appui, avec les membres supérieurs (essentiellement le coude), le côté à terre, le genou qui repose au sol « comme une béquille ».
- Ouvrir la bouche pour faciliter l’écoulement de la salive et des vomissements.

Description de l’action

La position d’attente sur le côté est une position confortable « comme si la victime dormait en chien de fusil avec une main sous la joue, sa main servant de coussin ».

Position du sauveteur

Se placer à genoux, à côté du tronc de la victime.

Position de la victime

- écarter doucement le bras de la victime à 90° du côté où on se trouve et le plier le plus possible vers la tête de la victime ;
- saisir l’autre bras de la victime, placer le dos de sa main contre son oreille (côté sauveteur) et l’y maintenir.



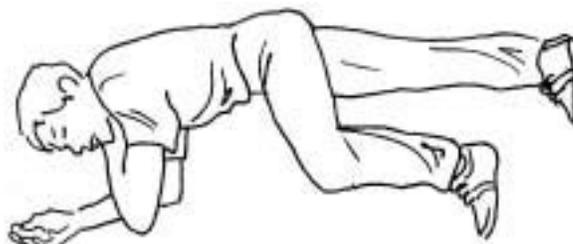
Effectuer la rotation :

- avec l’autre main, attraper le genou du côté opposé à soi et plier le genou qui servira de levier pour la rotation ;
- se reculer et appuyer sur le genou jusqu’à ce qu’il soit contre le sol.



Stabiliser la position :

- dégager doucement sa propre main de dessous la tête de la victime ;
- tirer le genou au sol vers soi pour fléchir la cuisse à 90°.



Ouvrir la bouche pour faciliter l’écoulement de la salive et des vomissements.

Pour chaque situation, le sauveteur doit alerter le 15 en décrivant l’état de la personne et les gestes effectués.

N.B. – Si la victime est inconsciente suite à un traumatisme violent (chute d’un lieu élevé, d’une échelle, piéton renversé...), la mise sur le côté ne s’effectue qu’après avis du médecin régulateur du SAMU. En attendant, on maintient la bascule de la tête en arrière.

Propositions de scénario

La victime est trouvée inconsciente :

- en classe ;
- dans la cour ;
- après avoir fait un effort ;
- après avoir fait des mouvements anormaux sur le sol (convulsions) ;
- après s’être coincé le doigt dans une porte ;
- après avoir pris des médicaments ;
- après avoir reçu un coup sur la tête...

Séquence 3 (non enseignée aux élèves)

Temps proposé pour la séquence 30 minutes (y compris la protection et l'alerte)

Être capable d'agir face à une victime consciente qui s'étouffe avec un corps étranger.

Identifier une obstruction complète des voies aériennes chez une personne consciente

Signes :

- elle ne peut pas parler ;
- elle ne peut pas tousser ;
- elle n'émet aucun bruit ;
- elle porte généralement les mains à la gorge, la bouche ouverte, le visage devenant rouge puis violacé.



Agir face à une obstruction complète des voies aériennes

L'intervention doit être immédiate.

Objectif du geste

Faire expulser le corps étranger, le plus rapidement possible.

Premier geste : tapes dorsales

Principe du geste

Décoller le corps étranger à l'aide de vibrations et créer un réflexe de toux pour l'expulser.

Description du geste

Donner une tape énergique avec le plat de la main entre les deux omoplates en penchant la victime vers l'avant (en enchaînant jusqu'à cinq tapes si nécessaire). Le geste est efficace si la personne tousse, crache le corps étranger qui est remonté et reprend son souffle.



S'il n'y a pas d'expulsion du corps étranger après les cinq tapes dorsales, pratiquer la manœuvre de Heimlich

Deuxième geste : manœuvre de Heimlich

Principe du geste

Créer une surpression brusque sous-diaphragmatique, en utilisant l'air contenu dans les poumons pour expulser le corps étranger.



Description du geste

Position pour exercer la pression :

- derrière la victime, le dos de la personne plaqué contre sa poitrine, pour effectuer la pression vers soi ;
- passer ses bras, coudes écartés, sous les bras de la personne et mettre son poing fermé, dos de la main vers le haut, entre le nombril et le bas du sternum (point d'appui sous-diaphragmatique) ;
- empaumer le poing fermé avec l'autre main pour avoir plus de force.

Pression vers la tête de la victime et vers soi :

Tirer brusquement vers soi et vers la tête, le poing toujours en contact de la victime (surpression de l'air contenu dans les poumons).

Vérifier l'efficacité du geste :

La personne tousse et crache le corps étranger qui est remonté dans la bouche et reprend son souffle. Si échec, répéter la manœuvre jusqu'à cinq fois.

L'alerte au 15 doit être systématique :

- s'il y a une tierce personne, elle s'effectue immédiatement ;
- si l'on est seul, elle s'effectue après les manœuvres de désobstruction.

Si les manœuvres de Heimlich sont inefficaces, recommencer un cycle de tapes dorsales (jusqu'à cinq) puis de nouveau les manœuvres de Heimlich (jusqu'à cinq) si nécessaire et ainsi de suite.

Si la personne perd conscience, le médecin régulateur pourra faire réaliser un geste complémentaire.

Propositions de scénario

- enfant jouant avec de la pâte à modeler ;
- enfant jouant avec de petits objets (morceaux de gomme, petite pièce...) ;
- obstruction avec nourriture...

Séquence 4

Temps proposé pour la séquence : 45 minutes (y compris la protection et l'alerte).

Être capable d'identifier un malaise et d'agir en conséquence.

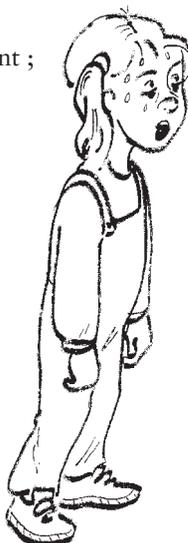
Identifier un malaise, « mal-être », une sensation d'inconfort chez une personne consciente

Signes de gravité ressentis

- douleur violente (tête, poitrine, abdomen) ;
- fatigue inhabituelle.

Signes de gravité décelés

- pâleur ;
- sueurs ;
- vomissements ;
- gêne pour respirer ;
- agitation ou somnolence ;
- modification du comportement ;
- anomalies de la parole.



Agir

Objectif de l'action

Mettre la personne au calme et au repos, l'allonger ou la laisser dans la position dans laquelle elle se sent le mieux.

Description de l'action

Interroger brièvement la personne pour savoir :

- si c'est la première fois ;
- depuis combien de temps dure cette sensation ;
- si elle prend des médicaments ;
- si elle a déjà été hospitalisée.

Alerter le 15 en précisant les signes de malaise. Suivre les conseils du médecin régulateur.

Surveiller la conscience et la fonction ventilatoire :

- rassurer la personne ;
- compter les cycles ventilatoires sur une minute en mettant une main à la limite du thorax et de l'abdomen.

Si d'autres signes apparaissent, rappeler le SAMU en les décrivant.

Propositions de scénario

- Victime présentant un malaise (pâleur, sueurs, nausées) :

- après le sport (pâleur, sueurs, fatigue, nausées) ;
- après une chute dans la cour avec douleur violente au genou (pâleur, sueurs, nausées).
- Enfant asthmatique présentant des difficultés respiratoires (préfère la position assise, a du mal à expirer).
- Apparition d'une douleur brutale dans la poitrine chez un adulte (douleur « serrant en étau », pâleur, sueurs...).



« Apprendre à porter secours », un apprentissage comme les autres

La loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004, par ses articles 4 et 5, insère dans le code de l'éducation un article L. 312-13-1 ainsi rédigé : « Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. Cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités ou des associations agréées en vertu de l'article 35 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. »

La loi relative à la politique de santé publique n° 2004-806 indique également dans son article 48 la nécessité d'apprendre les gestes de secours en milieu scolaire.

Pris en application de ces lois, le décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité prévoit dans son article 1^{er} que « dans les écoles, un enseignement des règles générales de sécurité et de principes simples pour porter secours est intégré dans les horaires et programmes de l'école primaire tels que fixés par arrêté du ministre chargé de l'Éducation nationale. Il a un caractère transdisciplinaire ».

Ce décret est venu conforter l'obligation, déjà présente dans l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes de l'école primaire, qui indique que les maîtres ont à dispenser à leurs élèves un enseignement concernant l'alerte et les premiers gestes de secours tout au long des trois cycles. Plus globalement, les élèves apprennent progressivement à vivre ensemble, à prendre certaines initiatives, à s'engager lucidement dans des actions à leur mesure, à construire des comportements responsables et adaptés.

« Apprendre à porter secours » ne peut être dispensé, dans le cadre habituel de la classe, que par des maîtres qui ont, eux-mêmes, bénéficié d'une formation préalable. Cette formation comporte deux modules, l'un consacré aux gestes techniques, l'autre aux modalités pédagogiques. Celui consacré aux gestes techniques peut aller de trois heures minimum jusqu'à dix heures pour l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). Les enseignants du premier degré devraient être de plus en plus nombreux à être détenteur de l'AFPS, puisque, depuis 2006, les candidats doivent justifier d'une attestation certifiant une qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'AFPS pour s'inscrire au concours de recrutement de professeur des écoles conformément, à l'arrêté du 10 mai 2005, fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles. Quelle que soit la formation aux gestes techniques reçue, celle-ci doit être complétée par un module de trois heures minimum consacré aux modalités pédagogiques et aux justifications scientifiques pour dispenser « Apprendre à porter secours » dans le cadre de la classe. Les personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves peuvent également apporter leur concours aux maîtres qui le souhaitent.

La responsabilité des enseignants dispensant un enseignement des gestes de premier secours à leurs élèves est celle de tout enseignant qui assure ses fonctions auprès d'élèves. Les enseignants relèvent du régime de responsabilité civile fondé sur l'article L. 911-4 du code de l'éducation (issu de la loi du 5 avril 1937) selon lequel « dans tous les cas où la responsabilité des membres de l'enseignement public est engagée à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis, soit par les élèves ou les étudiants qui leur sont confiés à raison de leurs fonctions, soit au détriment de ces élèves ou de ces étudiants dans les mêmes conditions, la responsabilité de l'État est substituée à celle desdits membres de l'enseignement qui ne peuvent jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants ».

S'agissant de la responsabilité pénale, la loi du 10 juillet 2000, qui a modifié les dispositions du code pénal concernant les délits non intentionnels, a eu pour conséquence de réduire de manière considérable les cas de condamnation pénale d'enseignants en cas d'accident, même mortel, subi par un élève.

Une mauvaise utilisation des connaissances acquises par un stagiaire ou un élève à l'occasion de la gestion d'incidents ou d'accidents de santé n'est pas de nature à engager la responsabilité de l'enseignant ou du formateur qui a dispensé un enseignement des gestes de premier secours.

SAMU – Centre 15

SAMU – CENTRE 15 – Mode d'emploi

Qu'est-ce que le SAMU – Centre 15 ?

Le SAMU (service d'aide médical urgente) est un service hospitalier qui reçoit, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les appels d'urgence pour les malades, les blessés et les femmes enceintes. Ces appels sont pris en charge par des médecins présents en permanence : ils sont appelés médecins régulateurs.



Son numéro d'appel est le 15. Gratuit, accessible à tous, de tout point du département, il peut être composé sans carte téléphonique à partir d'une cabine publique ou d'un portable.

Quelles sont les missions du SAMU-Centre 15 ?

Les missions du SAMU sont multiples. Ses fonctions essentielles sont d'assurer une « régulation médicale », c'est-à-dire :

- donner des conseils ;
- envoyer les moyens adaptés à la nature de l'appel d'urgence ;
- s'assurer du transport éventuel du patient vers un établissement de soins public ou privé.

Le SAMU ne remplace pas le médecin traitant pour les problèmes de santé quotidiens.

Ses autres missions sont :

- d'organiser des formations en soins d'urgence (centre d'enseignement des soins d'urgence – CESU) ;

17. Parfois le médecin urgentiste remplit ces deux fonctions.

- d'élaborer des plans de secours avec les autres services de l'État ;
- de participer à des missions de soins à l'étranger, en cas de catastrophes ou de situations exceptionnelles.

Depuis 2003, dans la plupart des départements français, un médecin généraliste travaille aux côtés du médecin urgentiste pour répondre aux problèmes de santé relevant de la médecine générale.

Qui reçoit l'appel ?

Dans un premier temps, le permanencier auxiliaire de régulation médicale recueille rapidement les éléments nécessaires à la prise en charge du patient (adresse, lieu de l'accident et motif de l'appel...). Selon l'objet de l'appel et le degré de gravité, il oriente l'appelant soit vers le médecin régulateur urgentiste soit vers le médecin régulateur généraliste¹⁷.

Dans un second temps, le médecin régulateur interroge brièvement pour préciser le diagnostic de gravité de la situation.

Quelle suite est donnée à l'appel ?

Selon la nature de l'urgence, le médecin régulateur choisit la réponse la plus adaptée :

- simple conseil médical ;
- appel au médecin traitant ou au médecin généraliste le plus proche ;
- envoi d'un véhicule de transport sanitaire ;
- déclenchement des équipes médicales et véhicule de réanimation du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) pour les cas les plus graves.



Parfois, en fonction de la gravité de l'urgence et de la distance du lieu d'intervention par rapport aux hôpitaux, le médecin du SAMU peut faire intervenir conjointement ambulances privées ou sapeurs pompiers et équipes de réanimation.

La décision du médecin régulateur dépend en grande partie de la qualité de l'alerte donnée. Le temps passé au téléphone n'est cependant jamais du temps perdu, il permet l'envoi des moyens d'intervention adaptés.

Quand on se déplace dans la communauté européenne, on peut composer le 112 pour obtenir les secours d'urgence. Il existe aussi en France mais il

ne se substitue pas aux numéros de téléphones nationaux d'urgence : 15 SAMU-centre 15, 17 Police, 18 pompiers.



Les Centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)

Les CESU sont les « écoles des SAMU » et s'adressent à un public « ciblé » : tous les professionnels de santé (médecins, étudiants en médecine, sages femmes, personnels paramédicaux...), ambulanciers et tout personnel pouvant avoir à faire face à une situation d'urgence dans le cadre de sa vie professionnelle¹⁸ (enseignants, personnels de crèche, de PMI...).

Les CESU ont également une vocation de formation de formateurs et initient régulièrement des travaux de recherche en pédagogie médicale d'urgence. Pour répondre à ces objectifs, les formateurs doivent avoir une expertise de la médecine d'urgence au quotidien et une formation pédagogique, au-delà de l'instructorat de secourisme, pour assurer efficacement des enseignements variés à des publics de tout niveau.

18. Consulter le « Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les EPLE », *BC*, n° 1, hors-série du 6 janvier 2000.

Textes de référence

Le code de l'éducation comporte une partie législative qui regroupe toutes les dispositions législatives relatives à l'éducation (article L....) et une partie réglementaire qui regroupe les dispositions des décrets en Conseil d'État (article R...) et des décrets simples (article D...).

En juin 2000, toutes les lois alors en vigueur ont été codifiées, c'est-à-dire abrogées et intégrées sous forme d'articles du code de l'éducation répertoriés en neuf livres. Toutes les lois postérieures à juin 2000 sont rédigées sous forme d'articles s'insérant dans le code de l'éducation.

La codification des décrets est en cours : seuls les trois premiers livres, des neuf qui existeront à terme, sont actuellement publiés. Le livre III a été publié au *Journal Officiel* du 24 mai 2006 (décret n° 2006-583 du 23 mai 2006). Le décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 pris en application des articles L. 312-16 et L. 312-13-1 (livre III du code) a été codifié par le décret du 23 mai 2006 ; c'est-à-dire qu'il a été abrogé et que son contenu a été repris sous forme d'article dans le livre III, titre 1, chapitre 2 de la partie réglementaire du code de l'éducation.

Dans les articles législatifs comme dans les articles réglementaires, le premier chiffre correspond au numéro du livre (3), le deuxième chiffre correspond au numéro du titre (1) et le troisième au numéro du chapitre (2).

■ **Loi n° 2004-806 du 9 août 2004** relative à la politique de santé publique (*JO* n° 185 du 11 août 2004, p. 14277)

Article 48

L'article L. 312-16 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un cours d'apprentissage sur les premiers gestes de secours est délivré aux élèves de collège et de lycée, selon des modalités définies par décret. »

■ **Loi n° 2004-811 du 13 août 2004** de modernisation de la sécurité civile (*JO* n° 190 du 17 août 2004, p. 14626)

Titre II – Organisation générale de la sécurité civile

Chapitre 1^{er} – Obligations en matière de sécurité civile

Article 4

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Article 5 – I.

Après l'article L. 312-13 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 312-13-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-13-1. – Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. Cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités ou des associations agréées en vertu de l'article 35 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. »

■ **Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006** relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité codifié dans le code de l'éducation (Partie réglementaire).

Livre III – L'organisation des enseignements scolaires

Titre 1^{er} – L'organisation générale des enseignements
Chapitre II – Dispositions propres à certaines matières d'enseignement

Sous-section 1 – L'enseignement des règles générales de sécurité

Article D. 312-40

Dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat sont assurés une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité. Dans les écoles, un enseignement des règles générales de sécurité et de principes simples pour porter secours est intégré dans les horaires et programmes de l'école primaire tels que fixés par arrêté du ministre chargé de l'Éducation. Il a un caractère transdisciplinaire. Des activités peuvent être organisées dans le cadre du projet d'école.

Dans les collèges et les lycées, cet enseignement et cette formation sont mis en œuvre en application des programmes et dans les différentes activités organisées par l'établissement dans le cadre du projet d'établissement ; le projet d'établissement prend en compte les propositions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté mentionné à la section IV du titre I^{er} du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

Les personnels d'enseignement et d'éducation contribuent, en liaison étroite avec les familles, à cette action éducative à laquelle participent également les autres membres du personnel exerçant dans l'établissement, en particulier les personnels de santé.

Article D. 312-41

La formation aux premiers secours, validée par l'attestation de formation aux premiers secours, est assurée par des organismes habilités, parmi lesquels figurent notamment les services déconcentrés du

ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Santé en liaison avec les centres d'enseignement des soins d'urgence et du ministère de l'Intérieur ainsi que les services départementaux d'incendie et de secours, ou par des associations agréées pour les formations aux premiers secours, dans les conditions définies par un arrêté pris en application du décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours.

Article D. 312-42

Au cours de leur formation initiale et continue, les enseignants sont préparés à dispenser aux élèves des principes simples pour porter secours. Les personnels d'enseignement, d'éducation et les personnels de santé peuvent être formés au brevet national de moniteur des premiers secours. »

■ **Circulaire 2006-085 du 24 mai 2006** relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire : sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité (*JO* n° 163 du 16 juillet 2006 page 10699/*BOEN* n° 33 du 14 septembre 2006).

« Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de la Santé et des Solidarités à Madame la préfète et Messieurs les préfets de zone de défense, Messieurs les préfets délégués pour la Sécurité et la Défense (état-major de zone), Monsieur le préfet de police, Mesdames les préfètes et Messieurs les préfets de région, Mesdames les directrices régionales et Messieurs les directeurs régionaux des Affaires sanitaires et sociales, Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs d'académie, Mesdames les préfètes et Messieurs les préfets de département (service interministériel de défense et de protection civiles), Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, Mesdames les directrices départementales et Messieurs les directeurs départementaux des Affaires sanitaires et sociales, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'école.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fait de la réussite de tous les élèves sa priorité, en particulier dans son article 9. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, dans son article 48, et la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans ses articles 4 et 5, marquent l'importance accordée à l'acquisition, par ces mêmes élèves, de savoirs et de

comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

Le décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006¹⁹ pris en application de ces dispositions législatives prévoit, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité ; ils sont complétés par une formation aux premiers secours qui prend en compte leur interaction et leur complémentarité.

La présente circulaire a pour objet d'en préciser les conditions de mise en œuvre dans une démarche d'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

Cette éducation se construit à partir de situations d'apprentissage qui s'ancrent dans les programmes, s'exercent dans la vie scolaire et prennent pleinement sens dans la vie quotidienne des élèves. C'est ainsi que les enseignants, les personnels d'éducation et les personnels de santé et toute personne exerçant ou intervenant dans l'école ou l'établissement, en étroite collaboration avec les partenaires concernés, pourront contribuer efficacement à ce que les élèves adoptent progressivement des comportements de citoyens responsables.

1. Enjeux et objectifs

Aujourd'hui en France, des dizaines de milliers de personnes sont victimes d'accidents de la vie quotidienne ou de la route, d'incendies ou de risques majeurs. Le nombre de ces blessés, graves ou légers, et de ces morts pourrait être considérablement réduit si chaque personne avait une connaissance minimale des risques et des mesures simples de prévention et de protection à mettre en place, savait alerter le service de secours adapté et effectuer les premiers gestes indispensables en attendant son arrivée. Une telle attitude implique la prise de conscience du rôle que chacun peut être à même de jouer pour prendre en charge sa sécurité, sa santé et apporter son concours pour préserver celles des autres.

L'éducation à la responsabilité doit permettre aux élèves, futurs citoyens ou citoyens de développer des analyses lucides, des attitudes prudentes et des démarches solidaires. Ainsi, ils pourront adopter, face aux divers risques, des conduites autonomes et adaptées, qu'elles soient prévoyantes ou réactives.

Cette éducation concerne le domaine de la sécurité, de la santé, mais aussi celui de l'environnement pour un développement durable ; elle doit principalement répondre aux objectifs suivants :

– assurer la connaissance des risques et des mesures de prévention et de protection dans les différentes actions ou activités de la vie quotidienne, face à l'incendie et aux risques majeurs. Les risques abordés seront contextualisés, aussi souvent que possible,

19. Les dispositions de ce décret sont codifiées dans les articles D. 312-40, D. 312-41 et D. 312-42 du code de l'éducation.

dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent ;

- donner une information sur l'organisation et les missions des services de secours pour que chacun puisse alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée ;

- garantir l'apprentissage des gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours organisés ;

- développer des comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

2. Mise en œuvre

L'exigence de prévoir des mesures d'anticipation face aux risques et une formation aux premiers secours s'est développée, depuis de nombreuses années déjà, dans les établissements d'enseignement pour des raisons de sécurité et parce que les expériences engagées ont permis d'en constater les effets positifs sur le comportement des élèves et la vie scolaire.

2.1. Une sensibilisation des élèves à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité

La prise en compte des questions de santé, de sécurité, de connaissance des risques et de l'organisation de la sécurité civile ne s'ajoute pas aux enseignements prévus par les programmes ; elle s'effectue au contraire dans le cadre de ceux-ci pour conforter, chez l'élève, l'acquisition de connaissances et de compétences inhérentes aux différents champs disciplinaires, ainsi que des comportements qui en découlent. Ces connaissances sont indispensables pour prévenir la panique et participent à la culture du risque qui cimente la réponse collective. L'information et la sensibilisation sont indispensables pour atteindre un niveau satisfaisant de mobilisation et permettre d'affirmer la place du citoyen au cœur de la sécurité civile.

Une éducation à la responsabilité se construit nécessairement de manière progressive durant le cursus scolaire de l'élève. Elle doit impérativement tenir compte du développement cognitif et psychomoteur de l'enfant et des étapes de son accès à l'autonomie. Cette éducation ne peut se satisfaire de la seule mémorisation d'interdits ou de prescriptions ; elle implique en effet l'assimilation de savoirs et de savoir-faire mais également l'intégration de leur justification et une appropriation qui permettent à l'élève de s'inscrire dans une dynamique positive d'actions, validée aussi souvent que possible, par des mises en situation.

Pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention, les enseignants, les personnels d'éducation et de santé peuvent faire appel aux personnes-ressources du réseau des correspondants académiques

et départementaux « sécurité » (risques domestiques, routiers, majeurs) et des coordonnateurs académiques risques majeurs. Ils peuvent également, dans le cadre d'un projet spécifique, faire appel aux différents partenaires, institutionnels (préfectures, services de secours : sapeurs-pompiers et médecins de SAMU-CESU, collectivités territoriales...) ou associatifs, ainsi qu'aux spécialistes chargés de l'exploitation d'une zone ou d'une installation génératrice de risques.

2.1.1. À l'école

Les programmes de l'école primaire de 2002 offrent aux enseignants de nombreuses occasions de mise en œuvre dans les différents champs disciplinaires : éducation physique et sportive, éducation scientifique, maîtrise du langage et de la langue française, géographie, éducation civique...

La sensibilisation aux risques, aux consignes de sécurité et la connaissance des acteurs du secours pourront être abordées dans ce cadre, pour que l'enfant puisse être acteur de sa propre sécurité, dans son environnement proche.

2.1.2. Au collège et au lycée

Les contenus disciplinaires offrent un point d'ancrage pour construire une éducation à la sécurité et une culture du risque et une connaissance des acteurs du secours qui développe une conscience de la responsabilité individuelle et collective.

Les travaux et projets interdisciplinaires :

- Dans le cadre des projets pédagogiques à caractère professionnel (PPCP), la préoccupation de la sécurité peut constituer un thème de réflexion et de recherche amenant l'élève à être un acteur de la prévention du risque dans son établissement ou dans un engagement personnel.

- Des temps pluridisciplinaires permettent de suivre une conduite de projet, dans le cadre des enseignements technologiques.

- La formation sur la connaissance des risques, sur l'organisation de la sécurité civile et sur les conduites à tenir permettra de pouvoir compter sur des citoyens informés et responsables, pour que la sécurité civile soit effectivement l'affaire de tous.

Il s'agira, par cette formation, de pouvoir placer l'enfant au cœur de son environnement pour qu'il soit capable d'identifier les risques, qu'il connaisse les consignes de prévention et de protection ainsi que les acteurs du secours et leurs missions.

2.2. Des principes simples pour porter secours

2.2.1. À l'école

Le dispositif « Apprendre à porter secours » (APS) a été initié en 1997 par le ministère chargé de l'Éducation nationale et le ministère chargé de la Santé dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les

programmes scolaires et qui tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant.

Ce dispositif a fait l'objet d'une convention entre les deux ministères, publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 46 du 11 décembre 2003.

Les apprentissages se répartissent en trois étapes qui figurent, pour chaque cycle, dans l'arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux programmes d'enseignement de l'école primaire. Un document de suivi récapitule progressivement les acquis de chaque élève. Un document pédagogique permet de garder trace des modalités du travail conduit (annexe 1).

L'enseignement APS est dispensé par des maîtres qui sont eux-mêmes formés par des équipes-ressources de formateurs. Celles-ci associent les compétences de pédagogues (inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques), de personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves et de professionnels de l'enseignement des soins d'urgence (SAMU-CESU²⁰).

2.2.2. Au collège et au lycée

Le contenu de la formation aux premiers secours est conforme au *Guide national de référence* (GNR) édité par le ministère chargé de la Sécurité civile. Il s'appuie sur les recommandations scientifiques nationales et internationales. La formation doit être planifiée en début d'année scolaire.

Au collège, l'élève bénéficie de la formation appropriée jusqu'à l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Au lycée, pour les formations générales, l'élève qui a obtenu l'AFPS doit pouvoir suivre une formation continue qui consiste en une actualisation des connaissances et des gestes techniques. Cependant, pour celui qui n'aurait pas encore reçu la formation aux premiers secours au collège, celle-ci peut être organisée au lycée dans les mêmes conditions.

Au lycée, pour les formations professionnelles et technologiques, les élèves des formations professionnelles et technologiques peuvent suivre le même cursus de formation aux premiers secours, mais ils bénéficient, dans le cadre de l'enseignement de la santé & sécurité au travail (ES & ST), d'un dispositif spécifique : la formation de sauveteur secouriste du travail (SST). Cette formation est sanctionnée par le certificat de sauveteur secouriste du travail.

La formation au secourisme est intégrée à la préparation de certains diplômes, notamment en CAP et en baccalauréats professionnels.

L'organisation et le contenu des formations aux premiers secours sont développés dans l'annexe 5 de cette circulaire.

Le modèle de l'AFPS devient un document national, personnalisé par l'insertion des logos du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et

de la Recherche et du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (annexe 2).

3. Inscription dans les projets et la vie scolaire à l'école, au collège et au lycée

La connaissance et la prévention des risques, l'information et les missions des services de secours, la formation aux premiers secours et l'enseignement des règles générales de sécurité peuvent également faire l'objet de projets spécifiques ou s'intégrer dans la vie scolaire de l'école ou de l'établissement.

Projet d'école et projet d'établissement

Un volet particulier du projet d'école ou du projet d'établissement peut être consacré aux actions d'éducation à la santé, à la sécurité et à la citoyenneté. Il définit les conditions de mise en œuvre dans les activités scolaires et périscolaires et précise les modalités de suivi et d'évaluation retenues.

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

En liaison avec les axes du projet d'école ou d'établissement, le CESC peut se saisir de ces questions dans son programme d'actions de prévention des comportements à risques et d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il permet de fédérer autour d'un projet les membres des équipes éducatives, ainsi que les représentants des collectivités territoriales de rattachement auxquels peuvent être associés d'autres partenaires susceptibles d'apporter une contribution à ses travaux, selon les domaines traités. Le CESC contribue également au renforcement des liens avec les familles et les partenaires de proximité.

Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne étant obligatoirement consulté sur l'élaboration du projet d'établissement ainsi que sur les questions relatives à la santé, l'hygiène et la sécurité, il peut donc légitimement aborder les questions touchant à la sensibilisation à la prévention des risques et à l'apprentissage des premiers secours.

Les équipes d'école, les personnels de direction et les membres des équipes éducatives seront attentifs à tirer le meilleur parti de la dimension éducative que comportent certains moments de vie scolaire, tels que les exercices d'évacuation en cas d'incendie ou les exercices de mise à l'abri face aux risques majeurs. Les élèves, en fonction de leur âge et de leur maturité, seront informés de l'élaboration du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), mais également, aussi souvent que possible, associés à l'analyse réalisée sur les conditions du déroulement des divers exercices de mise en situation de crise face à l'incendie ou aux risques majeurs.

20. Service d'aide médicale urgente/centre d'enseignement des soins d'urgence.

La communauté scolaire peut également s'impliquer dans les mêmes conditions à l'occasion d'exercices de simulation programmés par les services de la sécurité civile : la préfecture, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les collectivités territoriales, etc.

4. Pilotage

Un comité de pilotage national est constitué par les représentants concernés des trois départements ministériels impliqués.

Il examine :

- les évolutions réglementaires à prendre en compte pour la sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ;
- la cohérence à mettre en œuvre, pour la formation aux premiers secours, entre les références scientifiques et pédagogiques nationales et internationales pour la formation aux premiers secours et les orientations et modalités pédagogiques des programmes scolaires.

Il supervise l'élaboration et la diffusion des outils pédagogiques nationaux de formes diverses adaptés aux besoins identifiés : brochures, affiches, supports multimédias, site Internet, particulièrement ceux destinés à la formation de formateurs.

Il assure les liens de partenariat avec le dispositif de formation au sauvetage secourisme du travail représenté par le Conseil national pour l'enseignement de la santé & sécurité au travail (CNES & ST).

Dans chaque académie, un dispositif de pilotage est mis en place par les recteurs en lien étroit avec les préfets des départements de l'académie. Il regroupe les personnes-ressources dans les différents champs concernés : éducation, citoyenneté, santé, sécurité civile, santé & sécurité au travail et médecine d'urgence et favorise ainsi la cohérence des actions mises en place auprès des élèves.

Ce dispositif doit permettre de définir, dans le cadre de la politique académique, les modalités d'organisation et de suivi des actions de sensibilisation et de formation aux premiers secours, en étroite liaison avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, et les partenaires locaux. Il permet notamment de prévoir l'organisation de la formation des personnels avec les services compétents.

Il est chargé de recenser les ressources disponibles sur lesquelles il peut s'appuyer : le « correspondant sécurité », le « coordonnateur CESC », le « coordonnateur risques majeurs », les « instructeurs premiers secours » afin de développer la complémentarité des formations à mettre en œuvre pour l'ensemble de l'académie.

Il conviendra que chaque département identifie les équipes de moniteurs disponibles par bassin de formation, pour que chaque établissement puisse disposer de référents dans ce domaine.

Des conventions de partenariat pourront être établies avec les organismes habilités ou les associations agréées afin d'arrêter les conditions d'intervention des partenaires dans les actions de formation aux premiers secours au sein des établissements scolaires. Un bilan des actions de sensibilisation et des formations effectuées selon des modalités définies au plan national sera adressé à la direction générale de l'Enseignement scolaire à la fin de chaque année scolaire selon un document qui sera établi au niveau national.

Les dispositions de cette circulaire seront mises en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2006.

La note de service n° 97-151 du 10 juillet 1997 relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté « Apprendre à porter secours » est abrogée.

Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Pour le ministre et par délégation : le directeur du cabinet, P. Gérard.

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire,

Pour le ministre et par délégation : le directeur du cabinet, C. Guéant.

Le ministre de la Santé et des Solidarités,

Pour le ministre et par délégation : le directeur du cabinet, B. Bohnert

Annexe 1 – Mise en œuvre d'apprendre à porter secours à l'école primaire.

– Document de suivi des acquisitions de l'élève pour Apprendre à porter secours.

– « Document maître » pour le suivi de la mise en œuvre d'Apprendre à porter secours²¹.

Annexe 2 – Modèle de l'AFPS document national

Annexe 3 – textes de référence

– Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique (art. 48).

– Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (art. 4 et 5).

– Décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours.

– Décret n° 93-204 du 12 février 1993 modifié relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière, qui a précisé les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière dans les établissements scolaires.²²

21. Ces fiches sont disponibles p. 53 à 56.

22. Les dispositions de ce décret sont codifiées dans les articles D. 312-43 à D. 312-46 du code de l'éducation.

- Décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.²³
- Arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours.
- Arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours (JO du 17 juillet 1992).
- Arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire (JO n° 35 du 10 février 2002).
- Arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours.
- Arrêté du 24 novembre 2005 portant habilitation ou agrément de divers organismes ou associations pour la formation du brevet national d'instructeur de secourisme.
- Circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs à destination des écoles, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale.
- Circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002 relative à l'attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Circulaire CIR 150/2003 du 2 décembre 2003 relative au sauvetage secourisme du travail.
- Circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation.
- Circulaire n° 2004-110 du 18 juillet 2004 relative à la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD).
- Convention de partenariat DESCO/DHOS du 26 septembre 2003 qui précise les modalités de partenariat et l'intervention des SAMU/CESU.

Annexe 4 – Outils pédagogiques

- Brochure pédagogique *Apprendre à porter secours*, ministère de l'Éducation nationale, 4^e trimestre 2000 (actualisation : publication prévue au 4^e trimestre 2006).
- Affichette *Protocole d'alerte au SAMU en cas d'urgence*, ministère de l'Éducation nationale, juillet 2000.
- Guide national de référence *Formation aux premiers secours*, direction de la Défense et de la Sécurité civiles, n° ISBN 2-092710-0.
- *Livret de préparation à l'attestation scolaire de sécurité routière au collège*, ministère de l'Éducation nationale, 2004/2005.

– *Livret relatif à l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire*, ministère de l'Éducation nationale, 2004/2005.

– « Guide pour l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs à destination des écoles, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale », BOEN n° 3 du 30 mai 2002.

Annexe 5 – Organisation des formations

- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
- Certificat de formation au sauvetage secourisme du travail (SST).

■ **Circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation.**
BO n° 46 du 11 décembre 2003.

IV – Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires : généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Afin d'aboutir à une généralisation progressive de l'apprentissage des gestes qui sauvent, deux priorités sont déterminées :

- dans toutes les écoles, développer sur les trois années à venir le dispositif « Apprendre à porter secours » (APS) ;
- dans les collèges, poursuivre ce programme au cours des cinq prochaines années scolaires afin d'aboutir, à la fin de cette période, à l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) pour tous les élèves.

Cet apprentissage a un double objectif : d'une part, permettre à tout élève d'effectuer une alerte et de pratiquer des gestes simples face à une situation d'urgence médicale avant la prise en charge par les secours spécialisés, d'autre part, faire acquérir aux élèves des savoirs et savoir-faire dans la gestion de situations d'incidents ou d'accidents de santé, en prenant appui sur les programmes d'enseignement. Cinq mesures accompagnent ce dispositif :

- une attestation nationale validera les acquis de cette formation à l'issue des trois cycles de l'école primaire ;
- la brochure pédagogique *Apprendre à porter secours*, référentiel de formation pour les formateurs, sera actualisée et diffusée dès la rentrée 2003-2004. Elle prend en compte les nouveaux programmes de l'enseignement primaire et l'évolution de la formation aux premiers secours ;
- le développement de la formation aux premiers secours des enseignants se poursuivra en formation initiale ou continue ;

23. Les dispositions de ce décret sont codifiées dans les articles D. 312-40, D. 312-41 et D. 312-42 du code de l'éducation

– le partenariat entre le ministère chargé de l'Éducation nationale et le ministère chargé de la Santé sur la formation « Apprendre à porter secours » est formalisé dans le cadre d'une convention nationale, qui sera mise en œuvre durant l'année scolaire 2003-2004 ; cette convention est jointe en annexe (annexes 6, 6.1, 6.2) du contrat-cadre Éducation nationale-Santé.

– un protocole d'accord sera également signé entre le ministère chargé de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur afin d'aboutir, à terme, à ce que les collégiens puissent obtenir en fin de 3^e l'attestation de formation aux premiers secours.

Convention

Entre

Le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, ci-après désigné MJENR, le ministre délégué à l'Enseignement scolaire et le ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées ci-après désigné MSFPH.

Préambule

Dans le cadre d'un partenariat, initié par la direction de l'Enseignement scolaire du ministère chargé de l'Éducation nationale et la direction générale de la Santé du ministère chargé de la Santé, un dispositif de formation des enseignants aux premiers gestes de secours a permis d'élaborer et de mettre en œuvre le programme « Apprendre à porter secours » à l'école primaire (note de service DE-DLC n° 97-151 du 10 juillet 1997, circulaire DGS du 25 juillet 1997).

À partir d'une initiative originale conduite dans le département de la Somme, un dispositif de formation, à destination des enseignants du premier degré, a été développé. Ce dispositif leur permet d'enseigner aux élèves des gestes simples qui peuvent sauver une vie. Il s'intègre dans le projet interdisciplinaire de chaque classe et soutient, tout au long des trois cycles, un enseignement progressif établi en fonction du développement psychomoteur et de la construction par l'enfant de son autonomie.

Pour aider les formateurs, la direction de l'Enseignement scolaire et le SAMU/CESU-80, au titre de l'ANCESU/SAMU de France, ont réalisé une brochure pédagogique *Apprendre à porter secours*. Cet outil de référence permet de mettre en œuvre les modalités de formation des enseignants du premier degré. Le ministre délégué à l'Enseignement scolaire, dans sa communication en conseil des ministres du 26 février 2003 sur « la santé des jeunes en milieu scolaire », préconise la généralisation du dispositif « Apprendre à porter secours » à l'ensemble des élèves de l'école primaire et l'extension progressive d'une formation aux premiers secours pour les élèves du collège, jusqu'à l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). C'est

pourquoi il a paru nécessaire de formaliser le cadre du partenariat Éducation nationale– Santé en matière de formation de formateurs et d'enseignants et, notamment, de préciser les modalités d'intervention des SAMU-CESU auprès des équipes-ressources de formateurs dans chaque académie ou département.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La présente convention fixe le cadre du partenariat établi entre le MSFPH et le MJENR afin de répondre, d'une part, à un objectif de santé publique et, d'autre part, à un objectif d'apprentissage scolaire. Il s'agit de :

- rendre plus efficace le premier maillon de la chaîne des secours, en permettant à tout citoyen d'effectuer une alerte et de pratiquer des gestes simples face à une situation d'urgence médicale avant la prise en charge par les secours spécialisés ;
- développer, chez les élèves, des comportements citoyens et de solidarité et faire acquérir des savoirs et savoir-faire dans la gestion de situations d'incidents ou d'accidents de santé, en prenant appui sur les programmes d'enseignement.

Afin de réaliser ces objectifs, il convient de mettre en place des stratégies académiques ou départementales permettant la constitution des équipes-ressources définies à l'article 2, la généralisation de la formation des enseignants du premier degré, la possibilité de création de comités de pilotage académiques ou départementaux et la déclinaison de conventions au niveau local.

Article 2

Le développement des formations de formateurs au programme « Apprendre à porter secours » nécessite de constituer des équipes-ressources académiques ou départementales composées d'infirmières, de médecins scolaires, de membres des équipes de circonscription du premier degré et de personnels de SAMU/CESU. Les personnels de SAMU/CESU, territorialement compétents, apportent le conseil technique dans le domaine des soins d'urgence.

Ces équipes-ressources sont chargées de former les enseignants du premier degré selon un référentiel national en annexe 6.1 (formation de base pour les enseignants). Ceux-ci dispenseront, à leurs élèves, un enseignement leur permettant de reconnaître une situation d'urgence et d'y répondre en attendant les secours spécialisés suivant le tableau référencé en annexe 6.2 (compétences à acquérir par les élèves).

Ces deux annexes définissent les objectifs et les contenus d'une formation de base pour les enseignants du premier degré de six heures minimum réparties en trois heures pour les gestes techniques et trois heures pour les modalités pédagogiques.

Article 3

Un comité de pilotage national est constitué par les représentants des deux ministères signataires de cette convention. Il définit la formation « Apprendre à porter secours » en prenant appui sur les références scientifiques et pédagogiques nationales et internationales pour la formation aux premiers secours et les orientations et modalités pédagogiques des programmes scolaires du niveau concerné.

Article 4

Les ministères signataires élaborent et diffusent des outils pédagogiques nationaux supports de la formation de formateurs en prenant en compte l'évolution de la formation aux premiers secours et des programmes scolaires. Ces outils, de formes diverses, sont adaptés en fonction des besoins identifiés : brochures, affiches, supports multimédias, site Internet.

Article 5

Le comité de pilotage national peut proposer l'organisation de journées nationales d'études ou de formation. Les travaux de recherche pourront être envisagés.

Article 6

Le comité de pilotage national suit la mise en œuvre des formations « Apprendre à porter secours » dans les académies et les départements et envisage les évolutions nécessaires. La DESCO et la DHOS établissent, conjointement, un bilan annuel.

Article 7

Au niveau académique ou départemental, des conventions signées par les représentants de l'Éducation nationale et de la Santé prévoient le fonctionnement des équipes-ressources et établiront les modalités d'organisation de la formation « Apprendre à porter secours » pour les enseignants du premier degré en référence aux annexes 6.1 et 6.2, incluant le cas échéant d'autres partenaires. Elles définiront également les conditions de financement de ces formations. Pour la formation initiale, les équipes sont invitées à établir des contacts locaux avec les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) pour inciter à la mise en œuvre de cette formation. En ce qui concerne la formation continue, cette formation sera inscrite dans les dispositifs académiques ou départementaux de formation.

Les partenaires s'engagent à assurer les recyclages nécessaires pour permettre la mise en œuvre du programme tel que défini aux annexes 6.1 et 6.2. Les SAMU-CESU peuvent participer à la formation continue, dans le domaine des soins d'urgence pour les personnels de la mission de promotion de la santé

24. Voir *infra*, p. 64.

25. Voir *infra*, p. 92.

en faveur des élèves. Les partenaires peuvent constituer un comité de pilotage académique ou départemental garant de l'application de la formation nationale telle que définie aux annexes 6.1 et 6.2.

Elles peuvent prévoir la réalisation de documents pédagogiques spécifiques qui respecteront la finalité de cette formation et les contenus des annexes 6.1 et 6.2. Elles préciseront les modalités de pilotage et de suivi des formations et prévoiront un bilan annuel qui sera transmis à la DESCO selon une grille nationale de recueil. Elles établiront également les modalités selon lesquelles les SAMU/CESU feront apparaître les actions réalisées en partenariat dans le cadre de leur bilan d'activités annuel.

Article 8

Cette convention a une durée de validité d'une année, à dater de la signature et pourra être ensuite renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par un des signataires dans le délai de deux mois avant son échéance. Elle peut être modifiée, par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Fait à Paris, le 26 septembre 2003

Pour le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche et par délégation,
Le directeur de l'Enseignement scolaire, Jean Paul de GAUDEMAR

Pour le ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, et par délégation,
Le directeur de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins, Édouard COUTY

Annexe 6.1 – Apprendre à porter secours
Formation de base pour les enseignants²⁴.

Annexe 6.2 – Apprendre à porter secours
Compétences à acquérir par les enfants à l'école primaire²⁵

■ **Arrêté du 8 juillet 1992** relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours. JO n° 164 du 17 juillet 1992.

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le ministre de la Santé et de l'Action humanitaire,
Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours.

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours.

Vu l'avis de la Commission nationale du secourisme en date du 11 décembre 1991,

Arrêtent :

Titre 1^{er} - Habilitation des organismes publics

Article 1^{er}

Les organismes publics sont habilités à assurer les formations aux premiers secours dans les conditions déterminées au présent titre.

Article 2

L'organisation des différentes formations aux premiers secours, par les administrations centrales, les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que les établissements privés participant à l'exécution du service public, est soumise à une déclaration préalable au préfet du département où sont prévues ces formations. La déclaration donne lieu à enregistrement.

Article 3

Pour l'organisation des formations aux premiers secours, tout organisme public dispose au minimum :

- d'une équipe permanente de responsables pédagogiques composée d'au moins un médecin et un moniteur titulaire du brevet national de moniteur des premiers secours, de la carte officielle en cours de validité et, le cas échéant, de la ou des formations complémentaires ou optionnelles qu'ils sont appelés à dispenser ;
- des matériels techniques et pédagogiques nécessaires aux formations prévues.

Article 4

Le dossier de déclaration comprend :

- le nom et l'adresse de l'organisme formateur et le nom de son représentant légal ;
- les lieux de formation ;
- la liste des personnes chargées de la formation, avec indication de leurs titres ainsi que, pour les moniteurs des premiers secours, le numéro et la date du brevet national de moniteur des premiers secours et la photocopie de la carte officielle en cours de validité. Les médecins et moniteurs ne peuvent appartenir à l'équipe pédagogique que d'un seul organisme ;
- la nature des formations assurées ;
- la présentation de l'organisation prévue pour les sessions, précisant notamment le public visé, le montant de l'éventuelle participation financière des auditeurs, les conventions éventuelles passées pour l'organisation de formation pour le compte d'autrui. Toute modification apportée à ce dossier est communiquée sans délai au préfet.

Article 5

Le préfet accuse réception des dossiers de déclaration complets.

Il s'assure de la réunion des conditions nécessaires à une organisation satisfaisante des formations aux

premiers secours et enregistre la déclaration dans un délai de deux mois après l'accusé de réception.

L'habilitation est subordonnée au renouvellement tous les deux ans de la déclaration prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 6

L'organisme public s'engage à :

- assurer les formations aux premiers secours conformément aux conditions décrites dans son dossier, dans le respect de son habilitation et des dispositions organisant les premiers secours et leur enseignement ;
- disposer d'un nombre suffisant de formateurs, médecins et moniteurs pour la conduite satisfaisante des sessions qu'il organise ;
- assurer ou faire assurer le recyclage de ses moniteurs ;
- proposer au préfet des médecins et moniteurs pour participer aux jurys d'examens des différentes formations aux premiers secours ;
- adresser annuellement au préfet un bilan d'activités faisant apparaître notamment le nombre d'auditeurs, le nombre d'attestations de formation aux premiers secours délivrées, ainsi que le nombre de participations de ses médecins et moniteurs aux sessions d'examens organisées dans le département.

Article 7

S'il est constaté des insuffisances graves dans les formations aux premiers secours, notamment une organisation non conforme aux conditions spécifiées dans le dossier ou aux dispositions relatives aux formations aux premiers secours définies par la réglementation en vigueur, le préfet peut :

- suspendre les sessions de formation ;
- refuser l'inscription des auditeurs aux examens de formation aux premiers secours ;
- suspendre l'autorisation d'enseigner des formateurs et éventuellement retirer leurs cartes officielles ;
- annuler l'enregistrement.

Dans ce dernier cas, l'organisme public ne peut déposer de nouvelle déclaration avant l'expiration d'un délai de six mois.

■ **Arrêté du 23 octobre 2006** portant habilitation de la Direction générale de l'enseignement scolaire, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les formations aux premiers secours.

■ **Arrêté du 10 mai 2005** fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles. *JO* n° 111 du 14 mai 2005, page 8332.

Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics, modifié par le décret n° 2003-67 du 20 janvier 2003.

Vu le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'État, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs,

Arrêtent :

Article 4

Les candidats aux concours prévus à l'article 4 (1^o) du décret du 1^{er} août 1990 susvisé doivent justifier, au plus tard à la date de clôture des registres d'inscription, des deux attestations ci-après :

1^o Une attestation certifiant que le candidat a réalisé un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public, établie soit par un service universitaire (STAPS, service commun des APS), soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale), soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation. Sont également admises les attestations certifiant une compétence en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres, délivrées par une autorité compétente d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France.

2^o Une attestation certifiant la qualification du candidat en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) par le ministère de l'Intérieur (sécurité civile). Sont également admises les attestations certifiant une compétence en secourisme, délivrées par une autorité compétente d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Toutefois, par dérogation au principe énoncé ci-dessus, les candidats aux concours de la session 2006 devront justifier des deux attestations ci-dessus mentionnées, au plus tard à la date de leur nomination en qualité de professeur des écoles stagiaires. Les lauréats qui ne produiront pas à cette date le justificatif relatif à chacune de ces deux qualifications perdent le bénéfice de leur admission au concours.

■ **Arrêté du 25 janvier 2002** fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire. *BO*, hors-série n° 1 du 14 février²⁶.

■ **Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006** relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation. *JO* n° 160 du 12 juillet 2006, page 10396.

« Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 122-1-1 ;

Vu l'avis du Haut Conseil de l'éducation en date du 22 mai 2006 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 juin 2006,

Décète :

Article 1

La partie réglementaire du code de l'éducation est modifiée conformément aux dispositions des articles 2 à 4 ci-après.

Article 2

Les articles suivants sont insérés à la section 1 du chapitre II du titre II du livre 1^{er} :

« Art. D. 122-1 – Le socle commun prévu à l'article L. 122-1-1 est défini à l'annexe à la présente section. »

« Art. D. 122-2 – Les programmes d'enseignement sont adaptés par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, en tenant compte des prescriptions de l'annexe à la présente section ; en vue d'assurer la maîtrise du socle commun par les élèves, les objectifs de chaque cycle sont précisés ainsi que les repères annuels prioritaires. »

« Art. D. 122-3 – Des arrêtés du ministre de l'Éducation nationale définissent les modalités d'évaluation indissociables de l'acquisition progressive du socle commun et précisent en tant que de besoin la nature des mesures qui peuvent être mises en œuvre pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés dans cette acquisition conformément aux articles D. 321-3 et D. 332-6. »

Article 3

I. – L'annexe au présent décret est insérée en annexe à la section 1 du chapitre II du titre II du livre I^{er}.

II. – Les articles D. 122-1 à D. 122-7 deviennent les articles D. 122-4 à D. 122-10.

Annexe

L'établissement d'un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des

26. Voir *infra* les tableaux B à H, mettant en concordances les programmes et les compétences à acquérir pour « Apprendre à porter secours », p. 23 à 31.

connaissances. L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en arrête le principe en précisant que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ». De plus, par l'article 2 de la même loi, « la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ».

Pour toutes ces raisons, le socle commun est le ciment de la nation : il s'agit d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance. La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de « compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ».

Elle se réfère enfin aux évaluations internationales, notamment au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.

Cinq générations après les lois scolaires fondatrices de la III^e République, une génération après l'instauration du collège unique, le socle constitue une référence commune, pour tous ceux qui confient leurs enfants à l'école, mais aussi pour tous les enseignants. L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun. Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège ; il n'en est pas non plus le condensé. Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé. L'école doit offrir par ailleurs à chacun les moyens de développer toutes ses facultés.

Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.

Le socle commun s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : la

maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste. Deux autres domaines ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante au sein de l'institution scolaire : il s'agit, d'une part, des compétences sociales et civiques et, d'autre part, de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

Le socle commun s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.

À l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement.

L'exigence de contenu du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle.

Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants.

Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences.

Afin de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition, les écoles et les collèges organiseront un accompagnement adapté : études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture et à Internet. Les élèves qui manifestent des besoins particuliers quant aux acquisitions nécessaires à chaque palier se voient proposer un programme personnalisé de réussite éducative. [...]

6. Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence. Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'homme), les règles de l'État de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité).

Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles.

A. – Vivre en société

Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective.

Connaissances

Les connaissances nécessaires relèvent notamment de l'enseignement scientifique et des humanités. L'éducation physique et sportive y contribue également.

Les élèves doivent en outre :

- connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;
- savoir ce qui est interdit et ce qui est permis ;
- connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée ;
- être éduqué à la sexualité, à la santé et à la sécurité ;
- connaître les gestes de premiers secours.

Capacités

Chaque élève doit être capable :

- de respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement ;
- de communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose de savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe ;
- d'évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive ;
- de porter secours : l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours certifie que cette capacité est acquise ;
- de respecter les règles de sécurité, notamment routière par l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière.

Attitudes

La vie en société se fonde sur :

- le respect de soi ;
- le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;
- le respect de l'autre sexe ;
- le respect de la vie privée ;
- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits ;
- la conscience que nul ne peut exister sans autrui :
 - conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité ;

- sens de la responsabilité par rapport aux autres ;
- nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficultés (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde. »

Ressources

Bibliographie

– *Formation aux premiers secours. Guide national de référence*, direction de la Défense et de la Sécurité civiles, n° ISBN 2-092710-0.

– Ammirati Ch., Amsallem C., Baudier D., Bertrand C., Boyer Ch., Choux C., Dessailly D., Ferracci C., Gagnayre R., Tartière S., *Porter secours. Un apprentissage de la maternelle au collège. Guide de l'enseignant*, Maloine, 2002, édition actualisée en 2007.

Outils pédagogiques

– Affichette *Protocole d'alerte au SAMU en cas d'urgence*, ministère de l'Éducation nationale, juillet 2000.

– Modèle de tête en coupe, Laerdal Médical France (1 rue des Vergers, 69760 Limonest).

Supports audiovisuels et multimédias

– Ferracci C., Drouin V., SAMU 03 (Montluçon), *Ce que Jeannot apprend, Jean le saura*, Orokia, 1994.

Pour un apprentissage de l'alerte et des gestes de secours intégrés aux programmes scolaires dès la maternelle.

– Ammirati Ch., Amsallem C., Dessailly D., Braun O., Thomas B., *Je, tu, il, nous... apprenons à porter secours. Paroles d'enseignant*, SAMU 80-CHU Amiens, 1998.

– *Apprendre à porter secours. L'alerte au centre 15*, CRDP de Champagne-Ardenne/CDDP de la Marne, 2005. Supports : cassette vidéo et DVD.

Ce film permet à tout intervenant scolaire, ainsi qu'aux élèves, de mieux comprendre ce qui s'avère être le point faible de la chaîne des secours : le circuit de l'alerte, c'est-à-dire, l'appel, la transmission et les moyens de réponse humains et logistiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.